



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



30 janvier 2001
UNEP(DEC)/MED WG.170/5
FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Sixième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable (CMDD)

Tunis, 14-17 novembre 2000

**RAPPORT DE LA SIXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION
MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)**

Table des matières

Corps du rapport

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Bilan stratégique 2000: recommandations et propositions d'action

Annexe III : Déclaration de Tunis de la Commission méditerranéenne du développement durable à l'intention des Parties contractantes

Annexe IV : Relevé de conclusions adopté par les participants

Introduction

1. Conformément à sa décision prise lors de sa cinquième réunion (Rome, 1er-3 juillet 1999), la Commission méditerranéenne du développement durable a tenu sa sixième réunion à l'hôtel « Le Palace » de la Marsa (Tunisie), du 14 au 17 novembre 2000, à l'aimable invitation du gouvernement tunisien.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les trente membres de la Commission ci-après : Algérie, Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM), Association méditerranéenne des agences nationales de maîtrise de l'énergie (MEDENER), Espagne, MED FORUM, Mediterranean Wetlands (MEDWET), Monaco, Maroc, Municipalité de Naples, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Municipalité de Calvia , Chypre, Communauté européenne, Égypte, Environnement et Développement au Maghreb (ENDA), Fonds mondial pour la Nature (WWF International), France, Grèce, Groupe des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Institut méditerranéen de l'eau (IME), Italie, Liban, Libye, Malte, Réseau MEDCITÉS, MEDCOAST, Syrie, Tunisie, Turquie.
3. Les Centres d'activités régionales et autres composantes du PAM ci-après ont également pris part à la réunion : Plan Bleu (CAR/PB), Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Aires spécialement protégées (CAR/ASP), Télédétection pour l'environnement (CAR/TDE), Production propre (CAR/PP), Secrétariat des 100 sites historiques, programme MED POL ; l'Unité de coordination du PAM a assuré le Secrétariat de la réunion.
4. Les institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et autres partenaires ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs : Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée (METAP), ICS/ONUDI, Organisation mondiale de la santé (OMS), Ville de Rome/ECOMED, Ligue des États arabes, Réseau arabe des ONG pour l'environnement et le développement (RAED), RAMOGE, Association Tunisie Méditerranée pour le développement durable (ATUMED), Association Les Amis des Oiseaux, ainsi que l'Autorité palestinienne conformément à la décision de la Onzième réunion des Parties contractantes.
5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

6. Avant de procéder à l'ouverture officielle de la réunion, S.E. Mme Faiza Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Tunisie, Présidente du Comité directeur sortant de la CMDD, a demandé aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire de deux grands artisans du PAM, M. Franjo Gasparovic et Mme Bani Layachi, ainsi que d'un ancien membre de la Commission qui y représentait l'ASCAME et avait fait partie de son Comité directeur, Mme Maria de Balle, tous décédés récemment. Ceux qui avaient suivi l'évolution du PAM depuis son lancement savaient à quel point M. Gasparovic, au nom de la Croatie, et Mme Layachi, au nom du Maroc, s'étaient dépensés sans compter pour promouvoir la cause du PAM en Méditerranée.
7. Par ailleurs, Mme F. Kefi a annoncé à la réunion la remise du prix Sasakawa pour l'environnement du PNUE à M. Michel Batisse. La cérémonie, qui aura lieu au siège des Nations Unies à New York le 17 novembre, consacrera l'éminente contribution de ce scientifique français à la conservation des ressources naturelles de la planète, à la

protection du milieu marin et terrestre. M. M. Batisse, qui a notamment été l'organisateur du Programme interdisciplinaire de recherches sur l'Homme et la Biosphère (MAB), a dès l'origine, en sa qualité de président du Plan Bleu, joué un rôle très actif au sein du PAM, puis de la CMDD. L'honneur qui lui est fait rejaillit donc sur la Méditerranée tout entière, sur sa communauté scientifique et son programme de coopération en faveur de l'environnement.

8. Dans sa déclaration liminaire, Mme F. Kefi a souhaité la bienvenue et un agréable séjour en Tunisie à tous les participants. Elle a rappelé quel avait été le rôle de son pays dans la mise en oeuvre, au niveau régional, du concept de développement durable, notamment avec l'organisation à Tunis, en novembre 1994, de la conférence ministérielle MED 21 qui allait déboucher sur la création de la CMDD et sa première réunion à Rabat en 1996. L'heure est venue, cinq ans plus tard, d'établir un premier bilan sans complaisance. La présente réunion aura donc à répondre à quelques questions fondamentales en souscrivant ou non à la teneur d'un important document établi par le Secrétariat du PAM/CMDD grâce aux contributions des membres de la Commission et de plusieurs consultants: où en sommes-nous, quelles sont nos réussites et nos déficiences, comment dynamiser le processus en cours, et, compte tenu des liens sans précédent instaurés entre les États et la société civile dans le cadre de la Commission, comment asseoir un partenariat plus solidaire? La Déclaration de Tunis qui sera soumise au Segment de haut niveau de la réunion pour adoption représente à cet égard un nouvel engagement à aller de l'avant.
9. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a, au nom du Secrétariat, remercié les autorités tunisiennes pour leur accueil chaleureux et leur excellente organisation de la réunion. Il a, plus particulièrement, remercié Mme Kefi pour l'efficacité avec laquelle elle avait conduit les travaux du Comité directeur de la CMDD et orienté le processus d'élaboration du Bilan stratégique, des recommandations et de la Déclaration de Tunis dont serait saisie la présente réunion. Après avoir retracé les initiatives prises en faveur du développement durable dans la région depuis 1994, il a brièvement exposé la teneur de l'ordre du jour de la réunion, dans un premier temps centré sur l'examen du Bilan stratégique 2000. Évoquant la conférence sur les changements climatiques qui allait s'ouvrir à La Haye, M. Chabason a indiqué que les grands enjeux débattus au plan mondial se retrouvent en Méditerranée, et par conséquent dans le Bilan stratégique, en posant les questions de nos modes de consommation et de production, et de l'exercice difficile qui consiste à mettre au cœur de toutes nos activités le triangle « développement économique, équité, sauvegarde de l'environnement ».

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Comité directeur

10. Conformément à l'article 17 du règlement, et après que la Présidente du Comité directeur sortant ait demandé aux représentants des Parties contractantes et de chacune des trois catégories de faire état du résultat des consultations d'usage aux quelles ils avaient procédé entre eux, la Commission a élu son nouveau Comité directeur, le Président du Bureau des Parties contractantes (Malte) en étant membre de plein droit; sa composition est la suivante :

Président :	S.E.M. Bernard Fautrier	(Monaco)
Vice-Présidents:	S.E. Mme Faïza Kefi	(Tunisie)
	S.E. M. Francis Zammit Dimech	(Malte)
	M. Alex Lascaratos	(Grèce)
	M. Georges Giourgas	(EOAEN)
	M. Magdi Ibrahim	(ENDA)
Rapporteur :	M. Armando Mauro	(Municipalité de Naples)

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. Prenant ses fonctions de Président, S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco, a remercié les membres de la Commission de l'honneur qu'ils lui faisaient et a ajouté qu'il avait eu le privilège, depuis la création de la CMDD, de prendre part régulièrement à ses activités et ses réunions comme représentant de son pays, notamment au cours de la dernière période marquée par l'élaboration intensive du Bilan stratégique, pièce maîtresse pour l'avenir, et dont Monaco avait accueilli le comité de pilotage.
12. Le Secrétariat a indiqué que, sur requête de plusieurs membres, il était proposé d'apporter une modification à l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.170/1 en fondant en un seul les deux groupes ad hoc prévus sur « coopération régionale et internationale » et sur « recommandations et propositions d'action », et en gardant l'autre groupe sur « la Déclaration de Tunis », la séance ad hoc du lendemain matin étant convertie en plénière pour examiner les résultats des groupes, ce qui ménagerait davantage de temps pour l'examen des activités thématiques et des études de pré-faisabilité. La réunion a adopté son ordre du jour ainsi modifié.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen du Bilan stratégique

13. Le Coordonnateur adjoint a présenté le Bilan stratégique figurant sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.170/3, en retraçant quelles avaient été les principales étapes d'un processus d'élaboration qui avait amené le Secrétariat à respecter des délais serrés : mise en chantier en décembre 1999, rédaction de cinq documents préparatoires examinés à la 3e réunion du Comité directeur en janvier 2000, établissement des études nationales et des trois études régionales, réunion du comité de pilotage en mai, 4e réunion du Comité directeur en juin, séances de travail de l'équipe de rédaction composée du Secrétariat et de deux experts/consultants, envoi de la première version du rapport à la fin juillet, et enfin établissement de la dernière version du rapport en septembre à la lumière des observations reçues des membres de la CMDD.
14. Avant que ne s'ouvre le débat général, le Coordonnateur adjoint a tenu à indiquer ce qu'il en était attendu: un examen de la structure et du contenu du Bilan, et la perception de ce que, aux yeux des membres de la Commission, ce document devrait devenir au-delà de Tunis. Il est évident que l'on dispose là d'une mine d'informations qui n'a pu être complètement exploitée, certains rapports ayant été reçus alors que la première version était déjà prête à être distribuée. Plusieurs des rapports nationaux représentent en eux-mêmes une contribution qui mériterait d'être diffusée sous une forme que les participants sont invités à proposer. Quant au Bilan proprement dit, il conviendrait de commenter les modifications apportées à la version initiale, se prononcer sur les remaniements éventuels à y apporter et sur son statut en tant que contribution du PAM au deuxième sommet de la Terre. Tout au plus, dans ce tour de table, convient-il de ne pas discuter des recommandations et propositions d'action qui en forment la dernière section, puisqu'elles constituent un point distinct de l'ordre du jour qui sera abordé en séance ad hoc et en plénière.
15. Tous les membres qui ont pris la parole au cours du débat général ont salué, la qualité et la portée du travail accompli, en soulignant les délais réduits pour sa préparation ainsi que la pertinence des analyses, la richesse des informations rassemblées, les importantes améliorations apportées, tant dans la forme que dans le fond, par rapport à la première version distribuée. Il convient d'en remercier aussi bien le Secrétariat et les consultants, qui ont réussi une synthèse par nature très difficile en misant sur l'interactivité, que les pays eux-mêmes qui ont pris leur contribution très au sérieux. Tel

qu'il se présente sous sa forme actuelle, ce Bilan répond déjà, pour l'essentiel, aux objectifs qui lui ont été assignés au départ.

16. Au plan de l'organisation, il serait nécessaire à l'avenir de fixer des délais raisonnables pour l'élaboration de tels documents. Sur la structure même du document, elle pourrait être allégée, par exemple en transférant en annexe les remèdes et propositions qui sont « noyés » au sein du corps du document. Pour le suivi des travaux de la Commission, une occasion unique s'offre de faire le point sur la mise en œuvre par les pays des recommandations déjà adoptées sur les cinq premiers thèmes. Enfin, des remarques précises ont été faites sur certains points : manque d'une table des matières, insuffisance de l'annexe 3 par rapport à la 4, contradictions ou amalgames (tourisme/ loisirs) relevés ici et là, absence de référence à certaines organisations (ICS/ONUDI) pourtant actives dans la région ou à des acteurs socio-économiques du partenariat et à leurs réseaux, nécessité d'un recours plus systématique aux indicateurs, et de développements plus substantiels sur des questions à peine effleurées comme les zones humides et autres écosystèmes spécifiques, les changements climatiques dont la conférence mondiale qui va s'ouvrir à La Haye souligne la gravité pour la Méditerranée, l'écart qui se creuse entre les régions continentales et les îles, l'importance des accords sous-régionaux (initiative de l'Adriatique, RAMOGE), l'indispensable synergie de tous les travaux menés dans la région. Enfin, deux délégués nationaux ont estimé que le Bilan met trop l'accent sur la dimension environnementale du développement durable au détriment de la dimension « croissance économique » qui reste primordiale pour les pays du Sud et de l'Est du Bassin soucieux de relever leur niveau de vie, d'éradiquer la pauvreté. À cet égard, il faut insister sur la notion de « responsabilités partagées mais différenciées », car on ne peut exiger des efforts identiques de pays se trouvant à de stades très différents de développement.
17. S'agissant du devenir et de l'exploitation future du Bilan, la plupart des intervenants ont plaidé en faveur de l'établissement d'un résumé ou d'une synthèse sous forme d'une brochure - éventuellement avec des encadrés ou des fiches - que l'on s'efforcera de rendre accessible aux publics les plus divers, en saisissant toutes les opportunités de la diffuser aux niveaux international, régional et national. Ce travail de synthèse devra également servir de base à la contribution du PAM et de la CMDD à de futures conférences internationales, comme le Conseil d'administration du PNUE, les réunions de la CDD/ONU, et surtout le 2e Sommet de la Terre de 2002. Une procédure de consultation devra être établie à cet effet. Tel quel, le Bilan est déjà solide et utile. Certes, il peut encore être enrichi, grâce à des données actualisées qui serviront à compléter les tableaux des annexes, mais sans que sa substance soit changée. Des délais précis et raisonnables devront être fixés pour les observations à soumettre par écrit. En outre, trois participants ont soutenu l'idée, émise par la représentante de la CE, de tirer davantage parti des rapports nationaux et de leurs données qui n'ont pu être exploitées, faute de temps, pour en faire des profils/pays ou des fiches du type « success stories » (« cas exemplaires »). Selon un autre participant, il fallait « transformer le Bilan stratégique en stratégie du Bilan », autrement dit se fonder sur ses constats et ses conclusions pour élaborer une stratégie d'action pour l'avenir, en veillant à l'associer au maximum à d'autres efforts analogues faits dans la région, comme la conférence euroméditerranéenne tenue ces jours-ci à Marseille. Sur ce point, l'Espagne a indiqué qu'elle était prête à accueillir une réunion extraordinaire des représentants des Parties contractantes pour finaliser et approuver un projet de stratégie pour la région, en 2002, avant la tenue du Sommet de la Terre. Enfin, deux participants ont souligné que la réalisation du Bilan a initié une dynamique de participation et d'interaction qu'il ne faut pas laisser retomber mais au contraire relancer pour d'autres initiatives.
18. Le Coordonnateur adjoint a répondu aux intervenants que le Secrétariat tiendrait compte, de leurs observations. Certaines insuffisances ou lacunes sont à replacer dans le contexte de l'élaboration, plusieurs des contributions étant parvenues trop tard pour

être pleinement exploitées, bien que le délai de soumission ait été prolongé de deux mois. Si l'on doit se féliciter, dans l'ensemble, de la qualité des rapports des pays – d'un volume pourtant trop inégal pour qu'ils servent tous à des « profils », lesquels auront de toute façon à être officiellement validés par les autorités nationales –, il faut avant tout rechercher la cause de plusieurs lacunes relevées dans le très petit nombre de réponses obtenues des membres non-Parties contractantes (6 sur un total de 30 membres anciens et nouveaux), ce qui dénote un déficit de participation sur lequel est attirée l'attention de la Commission. Du débat, un consensus se dégage sur les possibilités d'exploitation du Bilan sous forme d'une synthèse aux usages multiples et dont la présentation sera rendue attrayante. Pour les quelques modifications à apporter au Bilan lui-même, le même consensus se fait pour qu'on ne touche pas à la substance; la nouvelle version légèrement modifiée devant être établie à la lumière des observations qui viennent d'être faites et de celles qui seront adressées par écrit avant le 31 décembre au plus tard.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de recommandations et propositions d'action et du projet de Déclaration de Tunis

19. Les deux groupes de travail se sont, comme convenu, réunis séparément en séance ad hoc le mardi 14 novembre dans l'après-midi, toute liberté étant laissée aux membres de la Commission pour se joindre au groupe de leur choix. Chaque groupe a désigné un président et un rapporteur.

Recommandations et propositions d'action

20. Le Groupe de travail sur les recommandations et propositions d'action s'est réuni sous la présidence de M. Giourgas (EOAEN) et avec M. Ben Mansour (Tunisie) pour rapporteur. Le Secrétariat était représenté par M. Arab Hoballah. Ces recommandations serviraient à préparer les bases à l'établissement du projet de stratégie à soumettre aux Parties contractantes et allaient donc, en quelque sorte, structurer le travail du PAM dans ce domaine au cours des prochaines années. Cette section du Bilan stratégique était donc présentée à part, et elle était la seule qui serait soumise à la réunion pour adoption officielle en plénière, alors qu'il serait pris acte du reste du document.
21. Un participant ayant fait remarquer que certains passages du Bilan précédant les recommandations donnaient l'impression d'être également formulés sous forme de recommandations, il convenait de remanier leur libellé de manière à dissiper cette impression et de bien dissocier le corps du Bilan de la section dont était présentement saisi le Groupe de travail. Il faut, par ailleurs, éviter l'emploi de sigles mal connus ou certaines confusions auxquelles prêtent des termes comme « système de Barcelone » qui peut recouvrir à la fois le processus euroméditerranéen et la rénovation de la Convention et de ses Protocoles survenus la même année 1995 et dans la même ville de Barcelone.
22. Le Secrétariat a rappelé qu'il avait déjà été décidé que le Bilan stratégique, y compris les recommandations, ferait l'objet d'une synthèse plus lisible destinée aux différents groupes de la société et, d'une manière générale, au grand public. Le Groupe avait pour mandat d'examiner et d'approuver des recommandations à l'intention des Parties contractantes. Trois intervenants ont souscrit à ce point de vue. Un autre a contesté le terme même de « recommandations » qui outrepassait, selon lui, le mandat purement consultatif de la CMDD : « propositions » lui paraissait plus judicieux.
23. À plusieurs reprises, le président du Groupe est intervenu pour que le débat ne tourne pas au « toilettage linguistique » du texte mais se limite à des remarques de fond, les problèmes de forme ou d'harmonisation entre les deux langues de travail pouvant être réglés en transmettant par écrit au Secrétariat des propositions de libellé; le Groupe ne devait pas se transformer en comité de rédaction.

24. La question d'un instrument juridique régional relatif à la gestion intégrée et durable des zones côtières dont la mise à l'étude était prévue à l'un des paragraphes des recommandations a donné lieu à un débat prolongé et animé. Plusieurs intervenants ont refusé de rouvrir un dossier qui, à leurs yeux avait déjà été tranché dans un sens négatif par les Parties contractantes; il existait, dans le cadre du PAM, des outils méthodologiques et des dispositions suffisamment explicites sur la gestion du littoral, à commencer par les recommandations de la CMDD adoptées sur ce thème. Pour d'autres intervenants, le problème de l'urbanisation explosive du littoral, avec toutes les conséquences qu'il entraînait pour l'environnement et la qualité de la vie appelait au contraire un instrument contraignant qui pourrait être un nouveau Protocole de la Convention de Barcelone. La réunion s'est accordée finalement sur une formulation de compromis.
25. Après une première lecture attentive, paragraphe par paragraphe, qui n'a pu être conclue en séance ad hoc, le débat a repris le lendemain matin 15 novembre, en séance plénière, sous la présidence de M. B. Fautrier, pour achever l'examen des recommandations
26. Au cours de cet examen, la Commission a examiné la proposition de recommandation relative aux conditions de nomination des membres de la CMDD et après constitution d'un petit groupe de rédaction, a adopté la formule de compromis sur la base des formulations avancées par les représentants de Chypre et de la CE.
27. Après qu'un certain nombre de modifications substantielles aient ainsi été apportées à l'ensemble du texte initial en séance ad hoc, puis en plénière, la réunion a adopté les recommandations et propositions d'action telles qu'elles figurent à l'annexe II du présent rapport.

Projet de « Déclaration de Tunis »

28. Le Groupe de travail s'est réuni en séance ad hoc sous la présidence de M. B. Fautrier, avec M. L. Caplat (France) comme rapporteur, M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, représentant le Secrétariat.
29. Le représentant de la Grèce s'est interrogé sur la possibilité pour la CMDD d'adopter une Déclaration sans que ses membres soient accrédités à cet effet. Il y avait là un problème de mandat, délicat, sans compter que l'on donnait l'impression, en conférant à cette Déclaration un tour plus politique, d'exclure les autres membres des 3 catégories.
30. Le Président, suivi en cela par une majorité de membres, a estimé que le point 3.f du mandat de la CMDD autorisait celle-ci à « fournir des rapports et recommandations appropriées aux réunions des Parties contractantes ». Pour que cette interprétation de la Déclaration soit plus explicite, le Groupe a changé son intitulé en « Projet de « Déclaration de Tunis de la Commission méditerranéenne du développement durable à l'intention des Parties contractantes ».
31. Après avoir procédé à une lecture approfondie du texte, paragraphe par paragraphe, et y avoir apporté les quelques aménagements voulus, le Groupe ad hoc l'a approuvé dans son ensemble.
32. Lors de sa séance de l'après-midi du 15 novembre présidée par M. A. Lascaratos (Grèce), la plénière a été saisie du projet de « Déclaration de Tunis » remanié et approuvé par le Groupe ad hoc. Le Président a proposé une relecture du texte, chaque membre de la Commission restant libre de faire des observations ou de proposer des modifications.

33. Les représentants de Monaco, de l'Espagne et de l'Italie ont préconisé que le projet de Déclaration soit adopté tel quel dans son ensemble. Le représentant de la France a ajouté que la dernière réunion de la Commission de la CMDD avait validé la méthode de travail en petits groupes pour permettre justement à la Commission d'aller plus vite dans ses travaux, et celui de la Tunisie a précisé que des membres de la Commission qui n'avaient pas participé au Groupe ad hoc sur la Déclaration lui avaient transmis des observations écrites que le Groupe avait prises en considération en remaniant le texte. Il n'y avait donc aucune raison de rouvrir le débat.
34. Le représentant de Chypre, sans avoir de commentaires particuliers à formuler sur le texte, a déclaré qu'on ne pouvait dénier à quelque membre de la CMDD que ce soit le droit d'examiner et modifier un texte soumis pour adoption. Le représentant de Malte s'est rallié à cet avis en estimant que c'était une question de principe. Pour sa part, la représentante de la CE, tout en reconnaissant qu'elle avait soumis par écrit au Groupe ad hoc quelques observations qui avaient été prises en compte, a proposé trois nouvelles modifications substantielles et d'autres modifications mineures, et elle a estimé que la querelle de procédure utilisée pour éviter la discussion et la validation par la plénière pouvait être la source de nombreux problèmes dans les travaux de la Commission à l'avenir.
35. Le Président, tout en admettant que la méthode de travail en petits groupes avait été adoptée pour accélérer le travail, a déclaré que, en tant que président de séance, il ne pouvait imposer le silence à personne. Le Coordonnateur du PAM a proposé qu'un bref temps de parole soit imparti à ceux qui avaient des modifications à avancer.
36. Le représentant de la France a ajouté qu'on ne pouvait transformer la Commission en comité de rédaction permanent, d'autant que, en l'occurrence, la Déclaration allait être encore relue et sans doute remaniée par les Ministres et Chefs de délégation lors du Segment de haut niveau du lendemain. La délégation française s'en est remise à la sagesse du Comité directeur pour que, lors des futurs débats, soit garantie la spontanéité complète de l'expression afin que la Commission consacre davantage de temps à des questions de fond. Le représentant de la Tunisie a abondé dans ce sens en notant que la Commission avait là une occasion de tester une nouvelle méthode qu'elle avait faite sienne après mûre réflexion.
37. Après avoir pris en considération et intégré certaines des propositions de modification formulées par la CE et l'Égypte, la réunion a approuvé l'ensemble de la Déclaration de Tunis pour soumission au Segment de haut niveau en vue de son adoption.

Point 5 de l'ordre du jour : Segment de haut niveau sur le développement durable en Méditerranée, vision pour la région et rôle de la CMDD/PAM

Ouverture de la réunion

38. Au début de la séance de la matinée du 16 novembre S.E. Mme Faiza Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Tunisie, a adressé ses remerciements à S.E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, pour le vif intérêt qu'il accordait à cette manifestation qui se tenait sous son haut patronage, ainsi qu'au Premier ministre de la Tunisie, M. Mohamed Ghannouchi, qui avait accepté d'honorer de sa présence la réunion de la Commission afin d'ouvrir les travaux du Segment de haut niveau.
39. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, s'adressant à S.E. M. Mohamed Ghannouchi, lui a déclaré que sa venue dans cette enceinte était un grand honneur pour tous les membres de la Commission. Chacun sait la part très active que la Tunisie a

prise au PAM depuis son lancement en 1975, le soutien constant qu'elle lui a prodigué, le rôle important qu'elle assume en abritant le Centre pour les aires protégées, et l'exemplarité de sa politique d'environnement et des institutions qui l'appliquent. Après le Sommet de Rio de 1992, c'est encore la Tunisie qui a joué un rôle pionnier en accueillant deux ans plus tard la Conférence MED 21 qui allait déboucher sur l'adoption de l'Agenda 21 et la création de la CMDD.

40. Après avoir exposé quels ont été jusque là les réalisations de la CMDD, M. Chabason a mis en exergue l'étape que marquait la tenue à Tunis de sa 6^e réunion. Avec le Bilan stratégique 2000 qui vient de lui être soumis et auquel tous les pays riverains et autres membres de la société civile ont largement contribué, la Commission dispose d'une analyse objective et contrastée de la situation du développement durable en Méditerranée qui permet de recenser les succès, mais aussi de cerner les lacunes et les défaillances auxquels les responsables politiques de la région se doivent de remédier. Ce Bilan offre aussi la base à une contribution spécifique de la Méditerranée au 2^e Sommet de la Terre qui se tiendra en 2002. Enfin, le projet de « Déclaration de Tunis » que les ministres et chefs de délégation sont invités à adopter en ce jour constitue un nouvel engagement de leur part à poursuivre avec une impulsion nouvelle dans la voie ouverte à Rio en 1992 et confirmée à Tunis en 1994.
41. S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco et Président du Comité directeur de la CMDD, a insisté sur le caractère inédit que revêtait la CMDD par sa composition ouverte aux autorités locales, aux acteurs socio-économiques et aux organisations non gouvernementales, ce qui permettait de réunir dans une même enceinte de dialogue et de réflexion tous ceux dont le rôle était déterminant pour s'engager dans la voie du développement durable en Méditerranée. Il a rendu hommage à Mme F. Kefi et à ses collaborateurs dont le dynamisme et la compétence au service de la cause méditerranéenne étaient autant d'atouts pour la réussite de la présente réunion.
42. S.E. M. Mohamed Ghannouchi, Premier ministre de la Tunisie, ouvrant les travaux du Segment de haut niveau, a transmis aux participants l'intérêt constant que le Président de la République tunisienne portait à la cause du développement durable dans la région. Rappelant que la Méditerranée, berceau des civilisations les plus prestigieuses pendant des millénaires, constitue un trait d'union et un espace de brassage des cultures les plus diverses, il a souligné que la Tunisie, à l'aube de ce nouveau millénaire, milite activement en faveur d'un nouveau modèle de développement respectueux de l'environnement. Les travaux de la Commission que la Tunisie est fière d'accueillir ont permis de définir les problématiques majeures de la région : surexploitation des ressources naturelles, aggravation des phénomènes de désertification et d'érosion, réduction de la diversité biologique, terrestre et marine, acuité de la pollution sous toutes ses formes. D'autre part, l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sont des exigences du développement durable. L'appel du Président de la République tunisienne en faveur de la création d'un fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans cette logique. M. Ghannouchi a invité les pays méditerranéens à soutenir cette initiative et à œuvrer à sa concrétisation, de manière à consacrer les valeurs de solidarité entre les États et les peuples. En conclusion, le Premier ministre tunisien a déclaré que la présente réunion constituait un pas important et positif vers la préparation du 2^e Sommet de la Terre de 2002, eu égard aux opportunités qu'elle offrait aux pays méditerranéens de coordonner leurs efforts et de définir leurs objectifs sur la base d'une évaluation équilibrée du processus de développement dans la région.

Participation

43. Lors de la réunion du Segment de haut niveau, des allocutions ont été présentés par les chefs de délégations suivants : S.E. M. Mohamed Ghannouchi, Premier ministre de la Tunisie, S.E. Mme Faiza Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie; S.E. M. Francis Zammit Dimech, Ministre de l'environnement de Malte et Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone; S.E. Ramiz Mehmedagić, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Bosnie-Herzégovine; S.E. M. Jaume Matas Palau, Ministre de l'environnement de l'Espagne; S.E. M. Elias Efthymiopoulos, Ministre adjoint de l'environnement de la Grèce; S.E. M. Michel Moussa, Ministre de l'environnement du Liban; S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco et Président du Comité directeur de la CMDDD; S.E. M. Farouk Adli, Ministre de l'environnement de la République arabe syrienne; S.E. M. Fevzi Aytekin, Ministre de l'environnement de la Turquie; S.E. M. Daniel Contenay, Ambassadeur de France en Tunisie; M. Mohamed Si Youcef, Directeur général, Ministère de l'environnement de l'Algérie; M. Georges Giourgas, Conseiller Affaires européennes de l'EOAEN; Mme Margarita Najera-Dranzabal, Maire de Calvià; M. Andrija Randic, Chef de l'Unité de protection marine et côtière, Ministère de l'environnement de la Croatie; M. Nikos Georgiades, Directeur de l'environnement, Ministère de l'agriculture et de l'environnement de Chypre; M. Christoph Bail, Chef de l'unité Développement et Environnement de la Commission européenne; Mme Amal M. Mourad, Directrice du Département de l'environnement et du développement durable du Ministère des affaires étrangères de l'Égypte; M. Magdi Ibrahim, Coordonnateur d'Environnement et Développement au Maghreb (ENDA); Mme Selmin Burak, Institut méditerranéen de l'eau (IME); M. Matteo Baradà, Directeur général de la protection marine, Ministère de l'environnement de l'Italie; M. Abdul Fattah Boargob, Chef du Bureau de la Coopération, Autorité générale de l'environnement de la Jamahiriya arabe Libyenne; M. Joan Parpal Marfà, Secrétaire général de MedCités; M. Rafael Madueño, Secrétaire général de MED Forum; Mme Lamia Mansour, Regional Facilitator de Medwet; M. Abdelfetah Sahibi, Chef de Division Planification et Prospective, Ministère de l'environnement du Maroc; M. Mitja Bricelj, Conseiller auprès du Gouvernement de la Slovénie; B. Bassel Torjeman, Conseiller à l'Ambassade de l'Autorité palestinienne en Tunisie.

Déclarations des Ministres et Chefs de délégation

44. S.E.M. Ramiz Mehmedagić, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Bosnie-Herzégovine, après avoir exprimé sa gratitude aux autorités tunisiennes pour la chaleur de leur accueil, a déclaré que son pays accordait une haute priorité aux problèmes d'environnement et avait commencé à mettre en place un dispositif institutionnel et législatif pour y faire face. Une loi-cadre sur la protection du milieu marin a été élaborée, avec une série de dispositions antipollution. La Bosnie-Herzégovine s'emploie aussi à protéger ses bassins versants dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Au niveau méditerranéen, son pays concourt activement à certaines activités du PAM pour lesquelles il a ouvert un bureau d'information et il souscrit entièrement au cadre de recommandations en faveur du développement durable qui sont énoncées dans la Déclaration de Tunis. Le Ministre a formulé le vœu que cette collaboration se développe et que le concours des Nations Unies soit acquis à la Bosnie-Herzégovine pour la mise en oeuvre d'actions prioritaires.
45. S.E. M. Elias Efthymiopoulos, Ministre adjoint de l'environnement de la Grèce, a indiqué que son pays apportait au PAM un soutien effectif puisque, depuis 1982, il hébergeait à Athènes son Unité de coordination. Le PAM, au fil des ans, s'est avéré être une instance de coopération pacifique de tous les pays méditerranéens sans exception. En tant que l'un des quatre pays méditerranéens membres de l'Union européenne, la Grèce se sent investie d'une responsabilité particulière à l'égard du partenariat euroméditerranéen, et à cet égard, elle estime que ce processus lancé en 1995 n'a pas encore acquis la portée

qu'on est en droit d'en attendre. Le calendrier a voulu que la présente réunion se tienne presque en même temps que celle de La Haye sur le changement climatique, et un lien est à faire entre les deux puisque ce problème intéresse au plus haut point la Méditerranée par ses incidences sur les ressources en eau, la désertification, la disparition d'espèces floristiques et faunistiques, l'érosion du littoral. Le Ministre grec a proposé qu'un message de la CMDD soit adressé à la conférence mondiale de La Haye pour rappeler l'engagement de ses membres envers l'environnement et le développement durable et leur souhait de voir les nouvelles négociations aboutir à un compromis.

46. S.E. M. Jaume Matas Palau, Ministre de l'environnement de l'Espagne, a déclaré qu'il était temps de traduire les paroles en actes face au panorama inquiétant qu'offrait la région et aux pressions multiples qui s'exerçaient sur des activités essentielles de la région comme l'agriculture, la pêche et le tourisme. Il faut créer un véritable « état d'alerte de la société » si l'on veut envisager un avenir de prospérité en harmonie avec le développement humain. En ce moment même, a-t-il souligné, plus de 180 pays sont réunis à La Haye pour y débattre du changement climatique, dont on sait assez les répercussions pour notre région : extension de la désertification et de l'érosion, pénurie des ressources en eau, et cela aux dépens d'économies nationales qui dépendent largement du tourisme pour leurs recettes. L'Espagne elle-même a ressenti l'acuité de ces menaces, mais elle met son expérience au service de toute la région dans des domaines où elle s'est résolue à prendre des mesures drastiques, comme la gestion de l'eau, le traitement des eaux usées, l'aménagement rationnel du littoral. M. Matas Palau a annoncé que l'Espagne proposait d'organiser en 2002 une réunion extraordinaire des Parties contractantes pour l'adoption d'une stratégie de développement durable dont l'élaboration reposera sur le Bilan actuellement soumis à la Commission. L'orateur a adressé ses remerciements à l'Unité de coordination et aux Centres d'activité du PAM pour leur action efficace en faveur de la coopération entre les États riverains sur des questions aussi cruciales. La ratification des instruments nouveaux ou modifiés du système de Barcelone est une priorité pour conférer l'indispensable base juridique aux efforts que doit déployer la région dans les prochaines années. Pour sa part, l'Espagne propose que la Déclaration de Tunis fasse partie de la contribution de la Méditerranée au 2e Sommet de la Terre de 2002.
47. S.E. M. Francis Zammit Dimech, Ministre de l'environnement de Malte et Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, a indiqué que, depuis de nombreuses années déjà, les peuples de la planète ont admis la nécessité de concilier environnement et développement. À l'instigation du rapport Brundtland, le concept de développement durable s'est progressivement imposé au début des années 90, et la région méditerranéenne a fourni un exemple remarquable de cette évolution. Mais les obstacles n'ont pas disparu pour autant et l'on constate toujours un manque d'appréciation de ce que la durabilité signifie en pratique. L'orateur a déclaré souscrire entièrement au concept de solidarité mis en avant par le Premier ministre tunisien, car on ne peut réaliser un développement durable qu'en bénéficiant de l'adhésion sans réserve des peuples et des opinions publiques. Malte, pour sa part, a pris des mesures dans ce sens. Une Commission nationale du développement durable va être prochainement mise en place en vue de mettre en œuvre l'Acte sur la protection de l'environnement; par ailleurs, des autorités et conseils locaux sont habilités à prendre des décisions en application du principe de subsidiarité, et de multiples programmes de formation sont organisés, notamment dans le cadre du Programme d'aménagement côtier du PAM. À cet égard, a ajouté l'orateur, il est souhaitable que se concrétise un Protocole régional relatif à la gestion intégrée du littoral. Les ministres de l'environnement sont ceux qui ont été les premiers à pressentir les effets de la mondialisation, du fait que la pollution ne connaît pas de frontières. Il leur incombe aujourd'hui de répondre à ces nouveaux défis en instaurant entre eux une solidarité effective dont la présente réunion est un témoignage tangible.

48. S.E. M. Michel Moussa, Ministre de l'environnement du Liban, a indiqué que son pays avait tracé les lignes directrices d'un plan d'action visant à protéger l'environnement. Aux problèmes que partagent tous les pays riverains s'ajoute pour le sien celui de la reconstruction après de nombreuses années de conflit. Dans son discours d'investiture, le Premier ministre libanais a, récemment, remis l'environnement à l'ordre du jour en renforçant les capacités du ministère qui en est chargé. Dans cette optique, un code de l'environnement est actuellement en discussion au parlement libanais, et une fois le décret d'application entré en vigueur, tous les projets de reconstruction seront assujettis à diverses contraintes, comme celle de réaliser une étude d'impact préalable. De même, un programme d'aménagement est en préparation avec la coopération du PAM et sera lancé prochainement pour le littoral du Sud Liban. Le Liban étudie également les incidences sur les divers secteurs de son économie d'une adhésion au partenariat euroméditerranéen. Dans ce contexte, a souligné l'orateur, il est à espérer que le travail entamé au sein de la Commission sur le thème « Libre-échange et environnement », dont le Liban est cogestionnaire de tâches, permettra de définir quelles restructurations sont nécessaires pour que l'accession à la zone de libre-échange puisse se faire dans des conditions plus équitables pour les pays des rives Sud et Est. Enfin, M. Moussa s'est référé au modèle qu'offre la Tunisie en matière de protection et gestion de l'environnement, référence de choix pour le Liban en raison des liens historiques qui unissent les deux pays depuis que leurs ancêtres communs phéniciens sont venus fonder Carthage.
49. S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire de Monaco, après avoir constaté que la prise de conscience conceptuelle de la nécessité d'un développement durable était désormais générale, on pouvait s'interroger sur la réalité de sa traduction dans les faits. Certes, la croissance enregistrée dans la deuxième partie de la décennie écoulée a sans doute facilité cette prise de conscience, mais il ne faut pas oublier qu'il subsiste dans la région des foyers de tension ou même de conflit qui bloquent tout développement. Si notre souhait fondamental est de rapprocher les niveaux de développement, notamment à travers un partenariat euroméditerranéen, il est certain qu'il s'agit là d'un effort à long terme qui exigera des moyens accrus, notamment financiers. La poursuite d'une zone de libre-échange n'a rien d'utopique si l'on songe que l'espace européen, voici à peine quarante ans, était encore envahi de barrières douanières et autres restrictions aux échanges. Mais au delà de cette dimension économique et sociale, il y a la dimension environnementale, avec des pressions et des problèmes aigus communs à tous les pays de la région. C'est pourquoi Monaco, qui oeuvre depuis longtemps pour remédier à cette situation, notamment au niveau sous-régional dans le cadre de l'accord Ramoge, se réjouit du lancement imminent du PAS, souhaite que soit révisé le Protocole « situations critiques » et que la biodiversité soit protégée, comme c'est le cas avec le sanctuaire et l'accord Accobams sur les cétacés qui va bientôt entrer en vigueur et que les pays concernés sont exhortés à ratifier. Pour conclure, l'orateur a insisté sur la gravité du changement climatique pour la Méditerranée, et sur l'étape déterminante que sera la réunion dans un an, à Monaco, de la Douzième réunion des Parties contractantes, après la 7e réunion de la CMDD et avant l'échéance de Rio + 10.
50. S.E.M. Farouk Adli, Ministre d'État chargé des affaires environnementales de la République arabe syrienne, a remercié les autorités tunisiennes, le Secrétariat du PAM et de la CMDD pour les efforts qu'ils avaient déployés, à travers cette réunion, en faveur de l'environnement de la région, et ce en coopération avec les organisations internationales. La Syrie en est d'autant plus reconnaissante qu'elle est confrontée à des dangers particuliers en raison de sa position géographique, du caractère semi-fermé de la mer Méditerranée et de la dynamique des courants du Bassin oriental qui véhiculent de fortes charges polluantes en direction de son littoral. La Syrie a orienté sa stratégie de développement dans le sens de la durabilité, elle a également adopté une stratégie

nationale de protection de la biodiversité. La protection de notre mer commune est une obligation que nous avons à l'égard des générations futures. Le Programme d'aménagement côtier que le PAM a mené en Syrie a permis aux acteurs locaux d'en tirer des enseignements bénéfiques et de prendre le relais. Mais il reste des études à réaliser, et la Syrie compte sur un soutien réel à des projets sur le terrain. Compte tenu du voisinage dans lequel elle vit – avec de nombreux manquements au droit international, comme les immersions de produits toxiques et les menaces que font courir des armes nucléaires - son Gouvernement exhorte les États méditerranéens à adopter un mécanisme qui garantira l'intégrité de la région. La Syrie, sous la conduite du Président Bachir el-Assad, reste attachée plus que jamais à ce que la paix, la prospérité et le respect mutuel règnent dans de la région.

51. S.E. M. Fevzi Aytekin, Ministre de l'environnement de la Turquie, a exprimé sa gratitude à Mme Faiza Kefi, aux autorités tunisiennes et au Secrétariat pour l'excellente organisation de la réunion et s'est félicité de l'étape importante que Tunis représentait pour la coopération méditerranéenne. La création de la CMDD et les travaux qu'elle a entrepris ont permis de réévaluer notre vision du développement durable en reliant le processus euroméditerranéen au système de Barcelone. La Turquie accorde une grande importance au renforcement des mécanismes de coopération en Méditerranée, notamment avec les institutions internationales de financement. En ce qui la concerne, son premier souci est aujourd'hui d'internaliser les préoccupations d'environnement dans tous les aspects du développement durable. La soumission du Bilan stratégique est un acquis qui sera déterminant pour notre travail en commun dans l'avenir. Il doit être finalisé et servir de base à un cadre stratégique, tout en nourrissant la contribution de la CMDD aux prochaines grandes conférences internationales. L'orateur a confirmé l'offre de son pays d'accueillir à Antalya la septième réunion de la CMDD; lui-même et ses collaborateurs feront en sorte que la prochaine réunion poursuive sur la voie tracée aujourd'hui à Tunis et qu'elle soit une réussite.
52. S.E. M. Daniel Contenay, Ambassadeur de France en Tunisie, a adressé au nom de son pays un message d'espérance, d'optimisme et de résolution. Il faut se féliciter de la multiplication des efforts des pays dans la mise en œuvre des politiques de développement durable, de ce que se tissent des liens entre les responsables européens et méditerranéens de l'aménagement du territoire qui se sont réunis pour la première fois cette année, se féliciter aussi du rôle des ONG et des acteurs socio-économiques qui sont associés aux travaux de la CMDD. Toutefois, le constat de ce qui a été fait doit être nuancé par ce qui reste à faire: après 25 ans de coopération régionale, la Méditerranée ne dispose toujours pas d'un instrument régional de lutte contre les déballastages et les pollutions maritimes accidentelles ou délibérées, et la zone de libre-échange qui s'annonce dans le long terme trouve des pays encore insuffisamment préparés à l'enjeu. D'où la nécessité de mobiliser les énergies dans les prochaines années, d'inventer de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles articulations - comme entre le processus euroméditerranéen, le PAM et sa CMDD. Progressivement, une stratégie méditerranéenne se met en place. Le Bilan stratégique en constitue une nouvelle étape, annonciatrice du rendez-vous de Rio +10.
53. S.E. Mme Faiza Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie, qui avait présidé la première séance consacrée aux déclarations ministérielles, s'est exprimée à son tour en tant que représentante de son pays, sous la présidence de M. B. Fautrier. Elle a exposé les principales réalisations de son pays dans la perspective d'un développement sectoriel équilibré, avec une forte composante sociale, répondant ainsi à l'appel du Président de la République tunisienne : Agenda 21 national, études et mise en place de procédures en vue de gérer les écosystèmes fragiles, gestion intégrée du littoral et de l'arrière-pays, aménagement du territoire ayant pour objectif 9 m² d'espace vert par habitant, utilisation et consommation rationnelles des ressources naturelles, programmes de protection de la biodiversité, maîtrise de l'urbanisation sur un

littoral qui concentre 30% de la population, installation de stations d'épuration dont le taux de couverture en Tunisie rejoint celui des pays développés. Beaucoup d'intervenants ont mis en exergue le rôle joué par la Tunisie au plan régional dans l'adoption de l'Agenda MED 21 et la création de la CMDD. La présente réunion a déjà à son actif des résultats appréciables comme l'adoption des recommandations et de la Déclaration de Tunis - dont il convient de féliciter tous les experts et les participants qui ont contribué à l'enrichir. La Ministre a souscrit à la proposition d'adresser à La Haye un message de la CMDD qui soulignerait les préoccupations des Méditerranéens au sujet du changement climatique et leur volonté de respecter les engagements pris à Kyoto. Enfin, elle a vivement remercié tous les ministres qui avaient fait le déplacement de Tunis malgré un calendrier déjà chargé par la tenue presque concomitante de la conférence sur le climat et de la réunion de Marseille sur le processus euroméditerranéen.

54. M. Mohamed Si Youcef, représentant de l'Algérie, a fait état de l'engagement résolu de son pays à mettre en œuvre le développement durable en se référant aux principes et recommandations de la CMDD. Il convient, a-t-il ajouté, de féliciter le Secrétariat du PAM pour la qualité du travail accompli avant et pendant la présente réunion sous l'égide de Mme F. Kefi et de la délégation tunisienne. L'Algérie est confrontée à des problèmes écologiques particulièrement graves, comme la désertification qui, en réduisant les superficies cultivables, menace la sécurité alimentaire de la population. Elle est confrontée en outre au défi de la mondialisation, sans pouvoir trouver les ressources qu'entraînent les ajustements nécessaires en raison des contraintes du remboursement de la dette. Dans ce contexte, les priorités que s'est fixées le pays exigent du moins, au niveau régional, la mise en place de mécanismes permettant l'échange d'informations et des transferts de technologies. La création récente du Ministère algérien de l'environnement atteste en tout cas de la volonté du pays de se doter des institutions capables de mobiliser les énergies pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents.
55. M. Bassel Torjeman, conseiller à l'Ambassade de l'Autorité palestinienne en Tunisie, a annoncé qu'il faisait sa déclaration au nom du Ministre de l'environnement de l'Autorité qui n'avait pu faire le déplacement à Tunis en raison de la crise actuelle. Il a brièvement évoqué les événements ayant abouti, en 1967, à l'occupation et au partage en deux zones du territoire palestinien – la Bande de Gaza et la Cisjordanie. Cette situation n'a pas été sans conséquences sur le plan de l'environnement : prélèvement arbitraire de ressources naturelles – dont l'eau -, risques sanitaires, minage des territoires. Depuis la mise en place de l'Autorité, un grand nombre d'initiatives ont été prises en vue de forger un cadre juridique et réglementaire avec un corps d'inspecteurs, d'instaurer une coordination inter-institutionnelle, d'améliorer la collecte des déchets, et ce malgré de très fortes pressions dues au taux de chômage élevé et à la moyenne d'âge très basse de la population. Les liens récemment instaurés avec le PAM, notamment dans le cadre du MED POL, sont les prémisses d'une coopération que les responsables palestiniens de l'environnement souhaitent consolider dans le long terme.
56. M. Georges Giourgas, représentant de l'EOAEN, a déclaré qu'il serait bref pour mieux insister sur deux notions qui lui semblaient devoir être au cœur de la réflexion de ces journées : les entreprises et la société civile. Si l'on imagine le scénario d'une Méditerranée idéale, ayant réhabilité son environnement et assuré son développement durable, mais d'où seraient absentes les entreprises, on se rend compte qu'il s'agit d'un scénario catastrophe. Ensuite, dans l'avenir, il est évident que la société civile ne cessera de jouer un rôle croissant à tous les niveaux de décision. L'orateur s'est dit satisfait que sa proposition, formulée la veille, d'organiser des réunions informelles entre acteurs socio-économiques, collectivités locales et ONG membres de la CMDD, ait trouvé un écho favorable au sein de la réunion.
57. Mme Margarita Najera-Dranzabal, Maire de Calvià, a apporté le salut de sa ville, station touristique internationale très fréquentée des îles Baléares et qui, à ce titre, a connu des

pressions exceptionnelles sur son environnement et une grave détérioration de la qualité de vie de sa population. C'est pourquoi Calvià a été la première municipalité à mettre en place un Agenda 21 local dans un contexte touristique en Méditerranée, et ce avec l'appui de la société civile. Mme Najera-Dranzabal a plaidé pour une coresponsabilité renforcée des agents régionaux et locaux, et pour que le travail du Bilan stratégique s'inscrive dans la perspective d'une stratégie d'action régionale qui sera présentée à Rio+10.

58. M. Andrija Randic, représentant de la Croatie, a déclaré que la Méditerranée devait être considérée comme une éco-région unique par toutes ses composantes et être replacée dans son contexte mondial. Il faut augmenter les contributions financières pour remédier à la détérioration de l'environnement : la coopération dans le cadre du PAM doit être perçue comme un pont entre le niveau national et le niveau régional, et il s'impose de bien définir les rôles et les priorités, et de combler le hiatus entre la théorie et la pratique si l'on veut qu'elle soit efficace. Le niveau sous-régional est également d'une grande importance, comme en témoigne l'initiative pour la protection de l'Adriatique à laquelle participe activement la Croatie en coopération avec l'Italie et la Slovénie.
59. Pour le représentant de Chypre, M. Nikos Georgiades, l'importance du Bilan stratégique appelle un approfondissement du débat sur ses diagnostics et ses propositions, au delà de la présente réunion qui n'a pu, faute de temps, se livrer qu'à un examen sommaire. L'étude des relations entre libre-échange et environnement fait apparaître bien des contradictions que l'on doit s'efforcer de résoudre. Pour son pays, qui a tiré profit de son association au PAM et prépare son adhésion à l'UE en appliquant une politique volontariste, il faut évaluer le coût financier des mesures à prendre. Nous avons le cadre sur lequel bâtir notre avenir, mais le succès du PAM et de la CMDDD dépendra de leur capacité à se pencher sur les problèmes des pays les moins favorisés de la région. Et l'orateur a conclu sur une citation d'Einstein: « Nous aurons le futur que nous aurons mérité ».
60. M. Christoph Bail, représentant de la CE, a déclaré que les questions débattues à la présente réunion lui remettaient en mémoire la vision d'un Jean Monnet et d'un Robert Schuman pour reconstruire l'Europe après la Seconde Guerre mondiale sur la base d'une coopération régionale et d'objectifs communs. Certes, la situation en Méditerranée est différente, mais la région peut s'inspirer du précédent européen, avec ses difficultés et ses réussites. Dans le partenariat qui est progressivement mis en place, il faut bien définir le rôle de chacun, le rôle de la CMDDD consiste à générer des idées et de nouvelles approches plutôt qu'à prendre des décisions. Afin d'atteindre les objectifs communs concernant notre vision pour la Méditerranée, nous devrions baser nos politiques sur une planification stratégique, régionale et nationale, cohérente (y compris financement), la promotion de situations win-win, la complémentarité et les synergies entre les différents programmes et partenaires, une large consultation et processus de participation, ainsi qu'une approche préventive et de précaution. Ces dernières semaines cinq projets viennent d'être signés au titre du SMAP, et il est à prévoir que l'aide de la CE sera accordés selon des procédures d'approbation plus rapides pour tous les projets éligibles à ses instruments financiers.
61. M. Magdi Ibrahim, représentant de l'ENDA, a expliqué que son organisation œuvrait, depuis la conférence de Stockholm de 1972, à l'équité sociale dans le développement, à l'intégration de l'environnement et du développement, à la lutte contre l'érosion et la désertification, à la maîtrise de l'urbanisation, notamment au moyen d'actions pilote. L'orateur a mis l'accent sur la Déclaration de Marseille spécifique que venaient d'émettre les ONG lors de leur forum civil tenu du 10 au 12 novembre en préambule à la conférence euroméditerranéenne.

62. Mme Selmin Barak, représentante de l'IME, a indiqué que son organisation avait pour objectif d'élargir les échanges avec différents acteurs qui travaillent dans le domaine de l'eau et de l'environnement en Méditerranée. L'Institut assure le secrétariat technique du MEDTAC dont la mission est de concourir à élaborer pour les pays de la région une vision mondiale de l'eau. Il a aussi contribué à la mise en œuvre dans les pays riverains de programmes d'étude, de recherche et de formation nécessaire à la gestion intégrée des ressources en eau, et propose de mettre son savoir-faire à la disposition de ses partenaires, notamment dans le cadre de la CMDD.
63. M. Matteo Baradà, représentant de l'Italie, a déclaré que son pays s'était employé à respecter le Protocole de Kyoto en stimulant des initiatives de la part des secteurs public et privé. Le Ministre italien de l'environnement l'avait chargé de transmettre à la Commission tout l'intérêt qu'il portait à ses travaux. La gestion du milieu marin et côtier ne peut être séparée de celle de l'arrière-pays et doit rester un domaine d'action prioritaire. L'Italie continuera à s'impliquer activement dans les actions du PAM, comme elle l'a fait dans le passé en contribuant à organiser nombre de réunions sur des questions techniques et juridiques.
64. M. Abdul Fattah Boargorb, représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, a indiqué que la CMDD, dont il était membre depuis la première réunion de Rabat, devait, avec la Déclaration de Tunis, marquer une pause pour s'interroger sur sa finalité et privilégier l'épanouissement de l'être humain dans le cadre du développement durable, autrement dit la dimension sociale. La CMDD a déjà produit une masse impressionnante de recommandations, et le moment est venu de passer aux actes. Mais la Libye est reconnaissante au PAM et à son Unité d'Athènes du concours qui lui a été apporté pour la mise en œuvre de nombreuses actions. Elle table aussi sur une coopération multilatérale et bilatérale, notamment avec ses voisins.
65. M. Joan Parpal Marfà, représentant de MEDCITÉS, a souligné qu'une bonne gouvernance est cruciale dans toute politique de développement durable, autrement dit la recherche d'un équilibre entre les autorités nationales, les collectivités locales et les partenaires de la société civile. Cela a déjà été possible quand ont été mis en place des Agendas 21 au niveau national, mais il convient de développer ceux-ci au niveau local, comme l'ont fait le Maroc, le Liban et la Turquie. Ce souci de mieux situer l'action au niveau local est valable aussi pour la CMDD.
66. M. Rafael Madueño, représentant de MED Forum, a précisé que son organisation était un peu « fille du PAM ». De 8 ONG au départ, son réseau en regroupe aujourd'hui 104 basées dans 23 pays du Bassin méditerranéen, et ce processus participatif a pu se mettre en place grâce à l'aide du PAM, de l'UE et des autorités nationales. L'orateur a lancé un appel pour que les États riverains appliquent les nouvelles dispositions du système de Barcelone, et donc que ceux qui ne l'ont pas encore fait ratifient les instruments amendés et nouveaux. Le PAM et la CMDD ont incontestablement apporté une valeur ajoutée en ouvrant leurs enceintes et leurs activités à la société civile, mais les pays n'en ont pas toujours bien conscience. MED Forum soutient l'initiative de l'EOAEN en faveur de forums civils entre les membres des 3 catégories de la CMDD autres que les Parties contractantes.
67. Mme Lamia Mansour, représentante de MEDWET, a exposé l'effort déployé par son organisation pour la sauvegarde des zones humides de Méditerranée. MEDWET a pris aussi une part active à l'élaboration du Protocole ASP/Biodiversité. À ses yeux, trois points sont essentiels pour améliorer la coopération : des outils et méthodes régionaux doivent être mis au point pour renforcer les capacités nationales; ensuite, des projets de coopération régionale doivent se développer en Méditerranée, de concert avec la CE et les CAR du PAM, comme c'est le cas pour le projet MedWet du littoral qui englobe 6

pays; et enfin, il faut valoriser l'effort du PAM visant à intégrer les ONG dans son programme.

68. M. Abdelfetah Sahibi, représentant du Maroc, a indiqué que, pour son pays, et malgré les acquis incontestables de la coopération, la situation environnementale de l'ensemble de la Méditerranée reste très préoccupante en raison de l'intensité des pressions démographiques, urbaines, commerciales, touristiques, avec des conséquences parfois irréversibles, sans oublier la grave menace que fait peser le changement climatique pour les pays de la rive Sud. Sur ce dernier point, le Maroc, depuis longtemps conscient du péril, accueillera en 2001 la prochaine conférence des Parties à la convention-cadre sur le changement climatique. Face à cette situation, le meilleur investissement que puissent faire les pouvoirs publics est de sensibiliser le public. Dans la perspective du partenariat euroméditerranéen et de la zone de libre-échange, les pays des rives Sud et Est sont appelés à une mise à niveau pour laquelle ils rencontrent des difficultés, en dépit de leur bonne volonté. À cet égard, le PAS/FEM, qui s'inscrit dans la mise en oeuvre du Protocole « tellurique », peut, s'il se traduit par des actions concrètes et efficaces, s'avérer un bon exemple de coopération.
69. M. Mitja Bricelj, représentant de la Slovénie, a rappelé que son pays partageait avec l'Italie et la Croatie une partie du littoral nord-est de l'Adriatique. Il est en négociation en vue de son adhésion à l'UE, ce qui représente pour lui un défi mais aussi une chance de tirer un meilleur parti de ses efforts sur la voie d'un développement durable. Au sein du PAM, la Slovénie a centré son action au niveau sous-régional en créant, avec l'Italie et la Croatie, une Commission Adriatique qui se consacre à la protection de cette mer. En ce qui concerne la CMDD, la Slovénie s'est inspirée des recommandations adoptées sur ses premiers thèmes pour nombre de ses dispositions institutionnelles et législatives, et elle compte bien participer activement à ses travaux, comme elle l'a déjà fait sur le thème des indicateurs de développement durable.
70. Mme Amal M. Mourad, représentant l'Égypte, a transmis à la réunion les salutations de S.E. M. le Ministre égyptien de l'environnement. Elle a souligné le rôle pionnier que, grâce au Plan d'action pour la Méditerranée, la région méditerranéenne jouait depuis 25 ans dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, anticipant en cela les évolutions internationales. La structure inédite de la CMDD était un exemple de ce rôle pionnier. Mme Mourad a aussi fait valoir que la CMDD avait fait la preuve qu'elle était un lieu de dialogue fructueux, mais qu'il restait encore à cette instance à relever l'enjeu majeur d'une contribution à une approche globale du développement durable qui tienne compte de tous les aspects de ce concept. Elle a salué l'accord visant à préparer un programme de travail au cours de l'année à venir afin d'élaborer les contributions de la région à Rio + 10, pour lesquelles le Bilan stratégique servirait de base, et elle a mis l'accent sur l'intérêt et le souhait de l'Égypte de participer activement à ce processus préparatoire régional.

Adoption de la « Déclaration de Tunis »

71. À l'issue de la première série de déclarations officielles, la réunion du Segment de haut niveau a été saisie, pour adoption, du projet de « Déclaration de Tunis » approuvé la veille en séance plénière.
72. Plusieurs délégations ont soumis des propositions de modification du projet qui se référaient au changement climatique, à un fonds de solidarité, à l'utilisation des mécanismes de financement existants et à l'amélioration de leur accessibilité. Après un court débat, il a été décidé qu'un nouveau libellé des paragraphes en cause serait établi par le Secrétariat en concertation avec les délégations concernées.

73. Le nouveau texte ainsi modifié a reçu l'approbation de tous les membres de la Commission. Il a été officiellement adopté par le Segment de haut niveau tel qu'il figure à l'annexe III du présent rapport.
74. Lors de la reprise de la réunion du Segment de haut niveau pour la séance de l'après-midi consacrée aux dernières déclarations officielles, M. Bernard Fautrier, a donné lecture d'un projet de message en 6 points, adressé au nom de tous les participants aux plus hautes autorités tunisiennes pour les remercier leur accueil et de leur constant soutien, saluer les actions et initiatives prises par la Tunisie en matière de développement durable, appuyer l'appel du Président de la République tunisienne en faveur de la création d'un fonds mondial de solidarité, et souhaiter au peuple tunisien progrès et prospérité. Le message a été approuvé par la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour : Présentation des activités des groupes de travail thématiques

Groupe thématique « Industrie et environnement »

75. M.G. Guerrieri (Italie), cogestionnaire de tâches pour ce thème avec l'Algérie, a fait le point sur l'état d'avancement des travaux du Groupe depuis la cinquième réunion de la CMDD, précisant que le plan de travail approuvé avait été réalisé. Comme il a été convenu, le Groupe s'est attaché à mettre au point des outils pratiques qui pourraient servir de base à la modernisation du secteur industriel – et notamment les PME - dans le contexte du développement durable.
76. M. Guerrieri a précisé que, compte tenu des ressources très limitées disponibles, il avait été décidé d'identifier les activités menées par les organisations actives en Méditerranée, à savoir le MED POL, le CAR/PP et l'ICS/ONUDI et de développer des initiatives (études, ateliers, formations en faveur des PME. Ces actions ont été considérées comme un premier ensemble d'activités pour sensibiliser les PME à l'importance de l'intégration, de l'environnement eu tant qu'outil de compétitivité. Par ailleurs, l'ICS/ONUDI, a notamment été mise à contribution pour une première version de système d'information Internet régional (site ICSnet) qui appelle encore des améliorations mais offre déjà un canal d'échange d'informations sur les experts, technologies, tendances, liens, événements.
77. Des contacts étroits ont été instaurés avec le secteur industriel, avec des progrès tangibles dans le secteur de la production plus propre où le CAR/PP coordonne les activités. Mais d'autres centres de production propre existent en Croatie, Grèce, Malte, Maroc, Tunisie, et Turquie, et l'objectif recherché est d'en avoir dans tous les pays.
78. Enfin la tenue d'un atelier, prévu à Come (Italie) pour le deuxième semestre 2000, a dû être reportée au printemps 2001; Le CAR/PP soutiendra l'organisation de cet atelier durant lequel seront examinés les divers aspects des travaux avec tous les membres du Groupe et les représentants des plus importantes associations de PME méditerranéennes, étant entendu que celui-ci achèvera ses activités lors de la réunion d'Antalya où il soumettra son rapport final. Il sera alors intéressant de vérifier si ce type d'approche « pratique » est valable pour d'autres thèmes à l'avenir.
79. Complétant, le lendemain, l'examen des activités du groupe thématique « industrie », M. Guerrieri, co-gestionnaire de tâches a précisé que le travail du Groupe « industrie » soulevait des problèmes tout à fait différents de ceux des autres Groupes, tant par la nature du thème traité que par la méthodologie appliquée: on ne pouvait planifier le travail au plan régional, établir des principes, des lignes directrices, comme pour les autres thèmes.
80. M. F.S. Civili, Coordonnateur du MED POL, a alors ajouté que le Groupe a réalisé un bon travail, mais le fait est qu'il n'a pu en montrer encore les résultats. Cela est dû à la nature

du thème et à l'approche différente qui a été adoptée et qui, manifestement, n'a pas encore été bien expliquée. Au lieu de recommandations, le Groupe s'est orienté vers la mise au point d'outils pratiques qui ont été testés. L'atelier prévu au printemps 2000 devrait permettre de contribuer substantiellement au progrès du thème « industrie »

81. Suite à cette présentation complémentaire qui a clarifié la démarche, la Commission attendait de l'atelier envisagé une valeur ajoutée et des produits substantiels en vue de la prochaine session de la CMDD.

Groupe thématique « Libre-échange et développement durable »

82. Sous la présidence de M. M.Ibrahim (ENDA), M. S. Antoine (France), cogestionnaire de tâches pour ce thème avec le Liban, a présenté les activités du groupe en précisant que l'on était encore au stade des « pistes », et qu'il n'y aurait donc pas pour le moment de décisions à prendre concernant la 2e phase du programme.
83. M. G. Benoit, Directeur du Plan Bleu – Centre d'appui au groupe thématique – a présenté brièvement les grandes lignes du rapport d'activité. Le travail sur ce thème, a-t-il indiqué, est nouveau et difficile pour le PAM. Un programme de travail en deux phases a été adopté à Rome, et la 1ère se termine aujourd'hui. Le thème a mobilisé une quinzaine d'experts d'une douzaine de pays dont les travaux et propositions ont été présentés à un atelier régional organisé à Montpellier-Mèze en octobre 2000, en présence de représentants d'organisations internationales et d'ONG. Il a été procédé à une analyse rétrospective des zones de libre-échange d'Amérique du Nord et de l'Europe et à une prise en compte de certaines études réalisées dans des pays du Sud et de l'Est. Il apparaît, à mesure qu'on avance sur ce thème, que l'impact du libre-échange sur l'environnement est de type indirect puisqu'il conduit à transformer les volumes et la composition de la production et de la consommation, d'où des incidences sur la société et l'environnement.
84. Le représentant de la Libye a rappelé que la CMDD, à sa dernière réunion à Rome, s'était interrogée sur les répercussions sociales du libre-échange. Cette question est capitale et le rapport du Plan Bleu a le mérite d'être franc sur certains points. On sait du reste que beaucoup de peuples et de courants des sociétés manifestent avec une vigueur qui va croissant leur opposition aux nouvelles règles appelées à régir le commerce international en refusant d'être livrés à la seule loi du profit. Il faut bien dire que le libre-échange concentre ses impacts sur la rive Sud – et pas seulement sur la Libye mais sur tous les autres pays de la région.
85. Le gestionnaire de tâches (France) a précisé que la perspective du libre-échange avait été envisagée en s'en tenant à un champ limité. La participation à l'atelier de Montpellier a été très importante et a permis de dégager quelques pistes. Mais il convient d'être prudent dans l'approche du thème: quatre pays méditerranéens tiers ont conclu des accords d'association avec l'UE, un autre – l'Algérie – est en négociation, avec notamment un chapitre sur l'environnement. On est donc en pleine évolution, et les spécificités méditerranéennes sont à prendre en compte. Le mandat du Groupe est clair: il consiste à étudier les relations entre le libre-échange et l'environnement / développement durable, mais non à juger le libre-échange puisque la mise en place d'une zone méditerranéenne est prévue par les accords d'association. Pour ce qui est des impacts, bien des secteurs et des ministères sont concernés: aménagement du territoire, économie, finances (pour la fiscalité notamment, puisqu'il y a une reconversion des recettes publiques à opérer). Il faut donc associer le plus de partenaires possible, miser sur l'« interministérialité », et le concours des entreprises privées est aussi indispensable; il serait notamment intéressant de connaître leur réaction à la proposition d'un code de bonne conduite des entreprises. Le Liban et la France, à travers l'appui du Plan Bleu, ont besoin de tous les concours.

86. Le représentant de Chypre a relevé que le rapport ne mentionnait pas les effets du libre-échange sur les relations multilatérales et bilatérales. La représentante de l'Égypte a fait remarquer que, bien qu'évoqué par de nombreux participants à Montpellier, l'impact des standards environnementaux sur les pays Sud et Est méditerranéens en raison de leur accès au marché de l'UE n'était pratiquement pas abordé. Elle a aussi relevé l'importance du travail de ce groupe pour l'Égypte et son intérêt à y être associée plus étroitement.
87. Le gestionnaire de tâches (France) a reconnu que l'impact sur l'environnement était effectivement important, mais que l'inverse était également vrai, puisque l'environnement peut être le moteur du développement, comme dans le tourisme.
88. Pour la représentante de la CE, membre du Comité de pilotage du Groupe, il a été décidé de restreindre l'étude en raison des fonds limités. Mais la CE allait bientôt lancer une étude qui éclairera davantage les points soulevés par Chypre et par l'Égypte. De son côté, le représentant du METAP a indiqué que celui-ci avait travaillé sur des aspects plus spécifiques comme les règles de commerce, et que les résultats de ces travaux seraient à la disposition du Groupe.
89. Pour le représentant de MED Forum, un aspect était à souligner: tous les modèles mathématiques visant à évaluer l'impact du libre-échange font ressortir une réduction du niveau de vie à court terme et il s'impose donc de prévoir des mesures de compensation, ce qui devrait se traduire, au niveau de la coopération en Méditerranée, par une augmentation des aides et des investissements, alors que la tendance est actuellement à leur diminution. En outre, il faut être prudent quand on cherche à tirer des enseignements des études comparatives de zones de libre-échange mises en place dans d'autres parties du monde dans le passé, car il y a bel et bien une spécificité méditerranéenne.
90. A l'issue de cette discussion, il a été convenu que le groupe de travail poursuivrait ses activités, en prenant en compte les commentaires des membres afin de présenter ses résultats finaux à la prochaine réunion de la CMDD.

Groupe thématique « Gestion urbaine et développement durable »

91. M. Joan Parpal Marfà (MEDCITÉS), cogestionnaire de tâches pour le Groupe avec l'Égypte et la Turquie, a fait état du document de travail sur le thème établi par le CAR/PB de même que du rapport, établi par le CAR/PAP, sur la première réunion du Comité d'orientation du Groupe (Paris, avril 2000), dont était présentement saisie la Commission. Le plan de travail convenu à Rome avait été exécuté; des questionnaires avaient été envoyés à une centaine de villes méditerranéennes; cinq études sous-régionales étaient en voie d'achèvement au CAR/PAP. Un atelier régional était prévu pour avril 2001. Il ressortait de ce premier ensemble de travaux que la situation était très contrastée entre les villes du Nord et du Sud en termes de croissance, étalement périphérique, effets sur l'environnement, prévisions; ainsi, pour les seuls pays du Sud, le coût des politiques à mener pour organiser rationnellement l'habitat représenterait un tiers de leur PIB.
92. M. I. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a indiqué que le document de travail était un résumé qui simplifiait quelque peu la situation comparée au Nord et au Sud. Les cinq études en cours sur le Proche-Orient, l'Afrique du Nord, Israël, Malte et Chypre, refléteraient les diversités de situations. S'agissant du questionnaire, il avait été adressé aux villes, dans un premier temps, avec un taux de réponse peu satisfaisant de 30%, et dans un deuxième temps aux Points focaux nationaux en leur demandant de le transmettre aux autorités concernées.

93. Pour un délégué tunisien, l'étude diagnostique était assez superficielle et pas assez critique, car l'important était de trouver des solutions aux problèmes qui, d'une manière générale, affectent directement la qualité de la vie. Les recommandations que fera la CMDD devront se situer au plan pratique, en préconisant, par exemple, des actions pilotes de réhabilitation. De plus, l'aspect juridique, réglementaire, n'est pas du tout abordé dans le document.
94. Selon le représentant de Chypre, le développement urbain est régi par d'innombrables facteurs, et la réglementation change constamment en raison des pressions du secteur privé. Un plan d'aménagement urbain peut être rationnel, mais sera contourné par les investisseurs qui pèsent au niveau de la décision, et finalement les vraies décisions ne sont pas prises par les autorités locales.
95. Pour le représentant de la France, en appui à la position du délégué tunisien, il faut effectivement en venir à des propositions opérationnelles, en tenant compte de ce que l'on peut faire tous ensemble et chacun chez soi, car il y a des différences de pays à pays, au plan institutionnel et juridique (en matière de remembrement, notamment). L'atelier prévu à Barcelone devra permettre d'obtenir des données chiffrées, sur les aspects sanitaires, entre autres. Il serait bon de mettre en place un réseau d'échanges d'expériences entre villes sur des aspects comme la gestion des déchets, la lutte contre la pauvreté. Enfin, il faut relancer le questionnaire en direction des Points focaux nationaux et de tous les acteurs intéressés
96. À la représentante de MEDWET qui s'interrogeait sur la fiabilité d'un taux de réponse de 30% pour dresser un état des lieux et fixer des priorités, le Directeur du CAR/PAP a précisé que le questionnaire n'était pas la seule source d'information et qu'il avait eu surtout pour but d'impliquer davantage les villes, mais que de nombreuses autres sources étaient mises à contribution.
97. Le délégué de Chypre a fait observer que trois acteurs interviennent essentiellement sur cet aspect : le pouvoir central, le pouvoir régional ou local, et la population. Il faut soutenir les deux premiers dans leur volonté d'aménagement rationnel, mais en fonction des désirs de la population, autrement dit la planification doit être orientée vers les habitants pour recueillir leur adhésion et ne pas rester lettre morte.
98. A l'issue de cette discussion, il a été demandé aux gestionnaires de tâche et aux Centres Support de prendre en compte les commentaires des membres et de compéter en conséquence l'analyse en cours, en cherchant à obtenir plus de questionnaires remplis et en collectant plus d'informations appropriées et chiffrées en vue de l'atelier prévu, étant entendu que des recommandations et propositions d'actions seront présentées à la prochaine réunion de la CMDD

Point 7 de l'ordre du jour : Examen des études de pré-faisabilité pour de nouveaux thèmes

99. M. A. Hoballah a rappelé la nouvelle procédure adoptée pour le choix de thèmes à venir. De l'expérience passée, a-t-il précisé, il ressort que certains thèmes se sont avérés d'un traitement difficile pour la Commission, d'où l'idée de laisser s'opérer un processus de maturation, au moyen d'études de pré-faisabilité, puis de faisabilité, avant de choisir 2, 3 ou 4 nouveaux thèmes à Antalya, de manière à pouvoir y lancer un deuxième programme de travail sans créer de vide. Les neuf études de pré-faisabilité soumises dans un document distinct devraient permettre, à ce stade, d'établir un premier classement par priorités. Quelques thèmes ressortent déjà, pour lesquels il existe des capacités et une valeur ajoutée.

100. La représentante de la CE a constaté que chacun des thèmes faisant l'objet de cette première évaluation était important. Mais il faut agir avec prudence, éviter les doubles emplois – ainsi une étude de cas a-t-elle déjà été réalisée sur l'érosion et la désertification. Il convient aussi de prendre en compte l'apport potentiel des Centres régionaux et leur disponibilité. Pour l'heure, la préférence de la Commission européenne va à « gestion locale », « agriculture et développement rural », « gestion des déchets urbains », « santé et environnement ».
101. Le représentant de la Grèce a déclaré qu'il avait demandé la parole pour faire part des graves interrogations que se posait sa délégation, qui avait demandé depuis longtemps qu'on ne lance pas de nouveaux thèmes avant que ceux en cours n'aient été menés à bien. La délégation grecque conteste la façon de procéder qui a été retenue. La CMDD a un mandat plus important : rapprocher du PAM la société civile – autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG. Or, on peut considérer que la participation des deux premières catégories a été quasi inexistante. On a l'impression d'être dans une mécanique de production de dossiers, de documents. Qu'y a-t-il à retenir de tout cela? Qu'a-t-on retenu, par exemple, du thème « participation »? La question est d'ordre général: le fait que les acteurs socio-économiques et les autorités locales soient pratiquement absents des débats doit nous interpeller sérieusement. Où sont les représentants des réseaux d'industries, des chambres de commerce influentes, avec lesquels nos débats auraient un sens? La CMDD est coupée du monde, elle travaille en vase clos, en baignant dans l'autosatisfaction, elle a perdu sa vocation essentielle qui est le contact, l'interaction avec la société civile. Notre but est-il d'empiler dans nos bibliothèques une trentaine de dossiers, dont chacun a une durée de vie de un ou deux ans compte tenu d'une réalité en évolution constante ? La délégation grecque se refuse à ce jeu et à examiner toute sélection, même provisoire, de nouveaux thèmes.
102. Pour le représentant de la France, la question est fondamentale, et sa délégation est aussi réservée à toute idée de dossier. Le développement durable, a-t-il indiqué, est à prendre comme un puzzle dont aucun élément n'est à considérer isolément, de manière détachée. Sa réalisation exige la mise en place de réseaux opérationnels. La CMDD vient d'adopter solennellement l'idée d'une stratégie méditerranéenne avec la volonté de l'accélérer; il faut veiller à ce que les thèmes soient en harmonie avec cette idée, qu'ils la nourrissent. Les décisions doivent être revues dans la perspective d'un enrichissement de la stratégie.
103. Le représentant de Chypre a estimé que la frustration ressentie par plusieurs délégations était due à trois faiblesses auxquelles on ne pourrait remédier en un jour : un, la CMDD adresse ses recommandations aux Parties contractantes, à savoir essentiellement, en pratique, les ministères de l'environnement qui n'ont pas de pouvoir, de ressources et d'influence pour la plupart des thèmes traités; deux, la CMDD a laissé l'initiative des opérations aux Parties contractantes en oubliant qu'elle avait à son bord d'autres partenaires des trois catégories, lesquels n'ont pas pris à cœur leur participation comme ils l'auraient dû; trois enfin, sur la plupart des thèmes, la CMDD n'a pas créé l'innovation et la valeur ajoutée qu'elle revendiquait.
104. La plupart des intervenants ont abordé les points de discussion précédents, en admettant que venait de s'ouvrir un débat sur l'approche de la Commission qui était essentiel - car il est toujours positif de s'interroger sur soi (WWF) - mais qu'il faudrait le poursuivre à Antalya (MED Forum, CE), que tous les thèmes avaient un intérêt à condition d'y impliquer les acteurs de la société civile (Tunisie) et de renforcer leur rôle au sein de la CMDD (CE), qu'il fallait envisager dorénavant des actions sur le terrain (Libye), adopter des approches rationnelles et holistiques (WWF) ainsi qu'une stratégie de suivi et de mise en oeuvre des recommandations (CE, Italie, Tunisie, France), de garantir d'abord au sein de la CMDD une réflexion fructueuse, utile, accompagnée de résultats effectifs en faveur du développement durable, si l'on voulait susciter un intérêt et une

participation active parmi les autorités locales (Municipalité de Naples), ou encore évaluer les actions déjà engagées et développer des programmes concrets (Maroc), mais que la répétition constante d'un pareil débat quatre ans après Rabat témoignait d'un malaise (Italie).

105. Toutefois, sur la remarque du président (ENDA) qu'il fallait bien trancher entre les options en présence concernant le choix éventuel des nouveaux thèmes, plusieurs membres ont déclaré : qu'on ne pouvait stopper brutalement le processus en cours (Tunisie, Maroc, MED Forum); qu'il fallait faire des choix mais en fonction de critères plus globaux et en rapport avec la Stratégie méditerranéenne qui allait être élaborée (France, Italie) et que les thèmes étaient à traiter dans une optique intersectorielle (Italie); cependant ne pas choisir de thèmes par crainte d'une sectorialisation trop poussée, d'un « découpage » du développement durable, conduisait à verser dans l'excès et que le choix était à faire en adoptant une méthode intégrée et en demandant au Secrétariat de clarifier la valeur ajoutée (CE). Enfin, il ne fallait pas envisager les sujets en tant que tels mais dans leur évolution, leur rôle stratégique en fonction d'une mondialisation croissante, d'une extension du libre-échange dans un monde en plein devenir (MED Forum).
106. Dans ces conditions, les membres ont, dans leur majorité, fait part de leurs préférences pour divers thèmes des études de pré faisabilité : coopération internationale (Maroc, Tunisie, ENDA, MED Forum), agriculture et développement rural (Maroc, France, MED Forum), gestion des déchets (Tunisie), désertification et érosion (Maroc, Italie, pour la Tunisie à condition de le lier à l'agriculture), gestion des déchets urbains (Tunisie, MED Forum, pour la France à condition de parler aussi de recyclage). Enfin, ont été aussi évoqués la gestion locale (Tunisie) - mais à condition de la relier à la gestion urbaine (thème en cours) et à l'agriculture – ainsi que les risques naturels pour laquelle la Municipalité de Naples s'est dite prête à apporter son concours dans le cadre d'un travail en réseau.
107. Dans sa réponse, le Coordonnateur adjoint a rappelé que, à la demande des Parties contractantes et comme il était prévu dans le programme d'activités, la préparation d'une stratégie de mise en oeuvre et de suivi des recommandations avait déjà été incluse par le Secrétariat dans l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CMDD. Pour ce qui est de la sectorialisation trop poussée du traitement par thèmes dénoncée par certains intervenants, peut-être est-ce le terme même de « thème » qui prête à confusion, et dans ce cas il serait plus opportun de parler de « problématique ». En ce qui concerne les thèmes en cours, il est convenu qu'ils doivent être terminés pour la prochaine réunion d'Antalya, clôturant ainsi le premier programme d'activités de la Commission. On recherche donc un nombre restreint de nouvelles problématiques pour faire un travail plus sérieux.
108. Le Directeur du Plan Bleu a estimé que certaines des critiques légitimes concernant les travaux de la Commission ne s'appliquaient qu'à quelques thèmes. Ainsi, pour « tourisme et développement durable », il y a eu une très bonne participation des acteurs concernés, y compris des acteurs socio-économiques que sont les voyageurs, avec une valeur ajoutée qui a été généralement reconnue. Il semble qu'il pourra en être de même pour « agriculture et développement rural », étant donné que les acteurs sont de plus en plus sensibilisés aux aspects sociaux et environnementaux. Pour « gestion des déchets », c'est une problématique croissante en Méditerranée, compte tenu de l'ampleur du problème, avec un retour des expériences locales. « Risques naturels » offre l'intérêt pour la Commission qu'elle dispose d'un membre compétent avec la Municipalité de Naples, et « gestion locale » est au cœur du groupe « gestion urbaine » et appellera une bonne complémentarité.
109. Le Directeur du CAR/PAP a fait valoir que « gestion locale » est un thème à plusieurs facettes qui recouvrait la demande en eau, les déchets, le tourisme, etc. La plupart des

pays ayant un système administratif centralisé, le traitement de ce thème pourra aider les acteurs locaux à mettre en oeuvre les normes et mesures qui leur sont imposées. Il existe déjà à ce sujet des stratégies dans le cadre d'Agendas 21 locaux.

110. À ce stade du débat, le Président (ENDA) a constaté qu'un intérêt se dessinait autour de trois problématiques : « agriculture et développement rural », « gestion des déchets » et « coopération internationale », avec une mise en réserve de « gestion locale » qui devrait s'articuler sur « gestion des villes » et « agriculture ». D'autres problématiques, comme « risques naturels », exigeaient une « maturation ».
111. Plusieurs intervenants ont insisté sur l'importance de « coopération internationale », qui ressortait de la « Déclaration de Tunis » et des préoccupations exprimées par nombre de délégations au sujet de l'éligibilité des projets, de l'utilisation des ressources existantes et de l'accès au financement. De plus, cette problématique est au cœur même du PAM et de la vision stratégique. Un autre membre a estimé que la notion de « processus de maturation nécessaire » d'un thème – comme « risques naturels » - est plutôt réductrice : c'est à la CMDD qu'il appartient de faire mûrir certains thèmes, de les activer.
112. Le représentant de la Grèce a confirmé qu'il refusait tout choix de nouveaux thèmes, celui de l'Italie qu'il prenait acte des propositions avancées mais qu'on ne progresserait pas si l'on gardait la même méthode de travail que par le passé, et celui de l'EOAEN qu'il n'avait pas d'objections au choix qui s'ébauchait mais que la question majeure restait celle du suivi et de la mise en œuvre. Les délégués de la Tunisie, du Maroc et de MED Forum ont souscrit à la tendance qui se dessinait, les deux derniers en souhaitant que « désertification » reste en réserve.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du relevé de conclusions et décisions de la réunion

113. La réunion a été saisie, pour adoption, du relevé de ses conclusions et décisions établi par le Secrétariat en concertation avec le Rapporteur.
114. Au début de l'examen du point « Groupes thématiques » - sur les 7 points du relevé initial -, le délégué de la Grèce s'est déclaré très surpris de ne retrouver dans le texte aucun écho du très long débat qui s'était tenu le matin même à propos du rôle, de la finalité et de la méthode de travail de la CMDD. Certes, aucun consensus ne s'était dégagé, mais de nombreux délégués avaient, le plus souvent sous un angle autocritique, abordé des points de fond qui étaient essentiels pour l'avenir de la CMDD.
115. Le Coordonnateur du PAM a rappelé que les membres de la Commission, consultés par écrit, avaient dans leur majorité approuvé une décision du Comité directeur à sa 3e réunion de Tunis (janvier 2000) pour qu'à l'avenir, à la fin de leurs réunions, ne soit plus adopté un rapport exhaustif (qui serait de toute façon établi et adressé pour observations dans les semaines suivantes), qui impliquait une journée de réunion supplémentaire, mais un simple relevé de conclusions et décisions.
116. Tout en convenant que, dans ces conditions, il était difficile de soumettre sur le moment un rapport détaillé des débats, le délégué de la Grèce a estimé qu'on pouvait au moins refléter brièvement ce point crucial sous forme d'un bref paragraphe, ce qui a été accepté par la Commission.
117. Mme F. Kefi, au nom de la Tunisie, a exhorté les participants à rechercher des compromis correspondant à des priorités retenues dans le Bilan stratégique et les recommandations, dès lors qu'on s'entourait de toutes les précautions de forme pour ne mettre aucune délégation devant un choix contraignant. Ainsi, la dynamique créée par

l'adoption des textes fondamentaux de cette réunion de Tunis ne serait pas cassée et l'on pourrait aller à Antalya avec des rapports d'avancement qui permettraient d'y finaliser les choix. C'était une question de logique et de cohérence avec les engagements pris précédemment par la réunion.

118. S'agissant du rôle et du mode de fonctionnement de la CMDD, les participants sont convenus que, après le large et franc débat auquel cette question venait de donner lieu au cours de la réunion, il conviendrait d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine et 7e réunion un point sur les moyens concrets d'associer activement aux travaux de la Commission les autres groupes de la région. À cet égard, la réunion a souhaité une participation effective des ONG, des autorités locales et des acteurs socio-économiques ainsi que la mise en réseau de ses anciens membres, et elle a approuvé la proposition d'organiser un forum sur le rôle des partenaires de la société civile au sein de la Commission. Enfin, pour le choix de nouvelles problématiques, les participants ont demandé au Secrétariat de préparer pour la 7e réunion des rapports complémentaires sur les trois grandes problématiques retenues en ayant à l'esprit la valeur ajoutée que pouvait apporter la CMDD, la perspective de l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne du développement durable et le souci de l'action concrète. Sur tous ces points, de nouvelles formulations de compromis ont été établies par le Secrétariat, en concertation avec les divers délégués ayant avancé des propositions de libellé.
119. Ces nouvelles formulations, s'ajoutant aux quelques modifications apportées lors de l'examen paragraphe par paragraphe, ayant recueilli l'adhésion de tous les membres (le représentant de la Grèce ayant finalement donné son accord par écrit le 21 novembre 2000), la réunion a adopté le relevé de conclusions et décisions tel qu'il figure à l'annexe IV.

Point 9 de l'ordre du jour : **Septième réunion de la CMDD**

120. La Turquie a confirmé son offre d'accueillir à Antalya la septième réunion de la CMDD, qui devrait se tenir avant la Douzième réunion des Parties contractantes prévue à Monaco du 14 au 17 novembre 2001. Le début du mois d'octobre 2001 paraît être la période la plus adéquate, pour que les résultats de la réunion puissent être transmis aux Parties contractantes, et, en concertation avec le Secrétariat, les dates seront arrêtées par les autorités turques.

Point 10 de l'ordre du jour : **Clôture de la réunion**

121. Après les civilités d'usage, Mme Kefi, Vice-Présidente du Comité directeur, a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 17 novembre 2000 à 21 h.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
MCS D MEMBERS
MEMBRE DE LA CMDD**

ALGERIA - ALGERIE

M. Mohamed Si Youcef

Directeur général
Direction générale de l'environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire, et de
l'environnement
Palais Mostapha Pacha
blvd de l'indépendance
16000 Alger
Algérie
Tel: 213 2 676360
Fax: 213 2 676693
Email: sdai@environnement-dz.org

M. Tayeb Namane

Councillor
Embassy of Algeria, Tunis
1002 Tunisia
Tel: 216 1 783166

**ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS
MÉDITERRANÉENNES (AIFM)**

M. Mohamed Labri Chakroun

Président
Association Internationale Forêts Méditerranéennes
14, rue Louis Astouin
13002 Marseille
France
Tel: 33 4 91907670
Fax: 33 4 9190716
Email: foretmed@free.fr

BOSNIA & HERZEGOVINA

BOSNIE-HERZEGOVINE

H. E. Mr Ramiz Mehmedagiæ

Minister of Physical Planning and Environment
Tel: 387 33 663548

Ms Dalila Nuhiaë

Ministry of Physical Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
71000 Sarajevo
S. Tomica 1, B i H
Bosnia and Herzegovina
Tel: 387 33 207949
Fax; 387 712079
Email: mapbh@bih.net
Emai: dnuhic@utic.net.ba

**CHAMBERS GROUP FOR THE DEVELOPMENT
OF GREEK ISLANDS (EOAEN)**

M. Georges Giourgas

Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development of Greek
Islands (EOAEN)
17, Avenue de Phalenes
Bruxelles 1000 Belgique
Tel: 322 6485726
Fax: 322 6485725
Email: g.giourgas@freebel.net

**MUNICIPALITY OF CALVIA-
MUNICIPALITE DE CALVIA**

Margarita Najera-Drantzabal

Mayor of Calvia
Email: mnajera@calvia.com

Mr Sebastian Lora Sanchez

Cabinet of the Mayor
Tel: 003471139145
Email: slora@calvia.com

Ms Carolina Suau

Local Agenda21 Coordinator

Mr Fernando Prats

Municipality of Calvia
07 184 Calvia
Can Vic h 29
Calvia 07180 Mallorca
Spain
Tel: 34 971 139100
Fax: 34 971 139161
Email: agenda21.calvia@bitel.es

CROATIA - CROATIE

Mr Andrija Randic

Head
Unit for the Marine and Coastal Protection
Ministry of Environment and Physical Planning
Uzarska ulica 2/I
51000 Rijeka
Croatia
Tel: 385 51 213499
Fax: 385 51 214324
Email: arandic.randic@duzo.tel.hr

CYPRUS - CHYPRE

Mr Nikos Georgiades

Director for Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Tagmatarhou Poulidou 17 , Ayios Andreas
Nicosia 1411
Cyprus
Tel: 357 2303883
Fax: 357 774945
Email: rocperiv@cvtanet.com.cy

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mr Christoph Bail

Head of the Unit
Development and Environment
DG ENV BU9 5/175
Commission Européenne
200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles
Belgique
Tel: 322 2955002
Fax: 322 2963440
Email: christoph.bail@cec.eu.int

Ms Athena Mourmouris

Coordinator of MCSD, METAP and SMAP
DG ENV. A4 (BU9 5/194)
European Commission
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique
Tel: 322 2963951
Fax: 322 2963440
Email: athena.mourmouris@cec.eu.int

Mr Ronan Uhel

EEA Project Manager
Kongeni Nytow, 6
Copenhagen
Denmark
Tel: 45 33367231
Fax: 45 33367128
Email: ronan.uhel@eea.eu.int

EGYPT - EGYPTE

Ms Amal M. Mourad

Director of Environment and Sustainable
Development Department
Ministry of Foreign Affairs
Corniche El Nile Street
Maspero
Cairo, Egypt
Tel: 202 5747847
Fax: 202 5749808
Email: amalmorad@yahoo.com

Mr Ali Sirry

1st Secretary
Embassy of Egypt
Tunis
Tunisia
Tel: 216 1 800447
Fax: 216 1 794389

**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
AU MAGHREB (ENDA)**

Mr Magdi Ibrahim

Coordinator
ENDA
196, Quartier OLM
Rabat Souissi
Maroc
Tel: 212 37 75641/14
Fax: 212 37 756413
Email: coord@enda.org.ma
Email: Magdi@enda.org.ma

FRANCE - FRANCE

M . Brice Dusuzeau

Attaché de Coopération
Ambassade de France I.F.C
87 Avenue de la Liberté
1002 Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 783 355
Fax: 216 1 788 603

M. Serge Antoine

10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres
France
Tel: 33 1 69412056 - 42848421
Fax: 33 1 42848420 - 69855233
Email: antoine@comite21.asso.fr

Mme Corinne Etaix

Chef de bureau de l'appui aux coopérations
Service des affaires Internationales
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
Tel: 33 1 42191758
Fax: 33 1 42191719
Email: corinne.etaix@environnement.gouv.fr

M. Laurent Caplat

Chargé de mission Méditerranée
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
Tel: 33 1 42191705
Fax: 33 1 42191719
Email: laurent.caplat@environnement.gouv.fr
20, avenue de Ségur
Paris, France 75320

Marie-Claude Tabar-Nouval

Chargée de mission coopération internationale
Délégation à l'aménagement du territoire et à
l'aménagement du territoire (DATAR)
Ministère de l'aménagement du territoire et de
l'environnement
1, av. Charles Floquet
75343 Paris Cedex 07 SP
France
Tel: 33 1 40651103
Fax: 33 1 40651299
E-mail: marie-claude.tabar-nouval@datar.gouv.fr

GREECE - GRECE

H. E. Mr. Elias Efthimiopoulos

Deputy Minister for the Environment
Ministry of the Environment, Physical Planning
and Public Works
17 Amaliados Street
115 23 Athens
Greece
Tel: 301 6447493-5

Mr Alexandros Lascaratos

MAP focal point
Email alasc@oc.phys.uoa.gr

Ms Anneta Mantziafou

Consultant
University of Athens
Department of Applied physics
University campus bldg. Phys-V
157 84, Athens
Greece
Tel: 30 1 7276839
Fax: 30 1 7295281
Email amand@oc.phys.uoa.gr

INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE L'EAU (IME)

Mme Selmin Burak

Point focal IME
Les Docks - Atrium 10.3
10, place de la Joiette
13002 Marseille
France
Tel: 34 91598777
Fax: 34 91598778
Email: info@ime-eau.org

M. Ridha Dhaoui

Trésorier Général
Point Focal Tunisie
Sonede
23, rue Jawaher Iel Nehru
Tunis 1001
Tunisia
Tel: 216 1 396526, 216 9306907

ITALY - ITALIE

Mr Matteo Baradá

Director General
General Directorate for Marine Protection
Ministry of Environment
Tel: 39 06 57223428-29-30/ 5758877
E-mail: difesamare@tiscalinet.it

Mr Giovanni Guerrieri

Expert
RI.BO.
Ministero dell'Ambiente
44, Via Cristoforo Colombo
00100 Roma
Italie
Tel: 39 06 57225250/393392907600
Fax: 39 06 57225195
Email: g.guerrieri@tin.it

LEBANON - LIBAN

H. E. Mr. Michel Moussa

Minister of Environment
Ministry of Environment
P.O. Box 70-1091
Antelias
Lebanon
Tel: 961 4 522222
Fax: 961 4 418911 - 524555

LIBYA - LIBIE

Mr Abdul Fattah Boargob

Head of Cooperation Office
Environmental General Authority
El Gheran, P.O. Box 83618, Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: 218 21 4839991
Fax: 218 21 3338098, 4839992
Email: ega@egalibya.org
Email: boargob@hotmail.com
www.egalibya.org

Mr Abdulrahman Sasi Zanbila

Ministry of Foreign Affairs
Tripoli
Libya

MALTA - MALTE

H. E. Mr Francis Zammit Dimech
Minister of Environment
Ministry of Environment

H.E. Mr Mario Costa
Ambassador of Malta
Embassy of Malta
5, Rue Achart
Nord Hilton, 1082 Tunis
Tunisia
Tel: 216 9 324098
Fax: 216 841066
E-mail: ambassade.malte@planet.tn

Mr Andre' Vassalo Grant
Personal Assistant to the Minister
7 St Julians Hill St. Julians
Malta
Tel: 356 243306
Email: andre.vassallo-grant@magnet.mt

Mr Paul Mifsud
Permanent Secretary
Environment Protection Department
Ministry for the Environment
Floriana, Malta CMR02
Tel: 356 241644
Fax: 356 250335
Email: paul.mifsud@mefnet.mt

Mr Patrick R. Mifsud
Counsellor
Embassy of Malta
5, Rue Achart
Nord Hilton, 1082 Tunis
Tunisia
Tel: 216 1 847048
Fax: 216 1 841066
E-mail: ambassade.malte@planet.tn

**MEDCITES NETWORK
RESEAU MEDCITES**

Mr Joan Parpal Marfà
Secrétaire Général
MedCités
Mancomunitat de Municipis de l'Area
Metropolitana de Barcelona
C/ 62, Núm. 16/18 - Sector A, Zona Franca
08040 Barcelona
Spain
Tel: 34 93 2235151
Fax: 34 93 2234790
E-mail: desurb@amb.es

MEDCOAST

Mr Erdal Ozhan
Chairman
Middle East Technical University
Ankara 06531
Turkey
Tel: 90 312 2105429/30/35
Fax: 90 312 2101412
Email: medcoast@metu.edu.tr

**MEDITERRANEAN ASSOCIATION OF THE
NATIONAL AGENCIES FOR ENERGY
CONSERVATION
ASSOCIATION MEDITERRANEEENNE DES
AGENCES NATIONALES DE MAITRISE
DE L'ENERGIE (MEDENER)**

Mme Marisa Olano
Responsable des projets Méditerranéens
MEDENER/IDAE
95, Paseo de la Castellana (Planta21)
28043 Madrid, Spain
Tel: 34 914565025
Fax: 34 915551389
Email: molano@idaes.es

MED FORUM

M. Rafael Madueño
Secrétaire Générale
Med Forum
Gran Via de les Corts Catalanes, 643, 3
08010 Barcelona
Espagne
Tel: 3493 4124309
Fax: 3493 4124622
Email: medforum@pangea.org

M. Paolo Bifani
Clarafor 74270
Frangy, France
Tel: 33 450779746
Email: p.et.p.bifani@wanadoo.fr

MEDITERRANEAN WETLANDS (MEDWET)

Mme Lamia Mansour
Regional Facilitator
MedWet Coast Project

Mr Thymios Papayannis
MEDWET Coordinator
23 Voucourestiou street
1067 Athens
Greece
Tel: 301 3600711/4
Fax: 301 3629338
Email: thymio@hol.gr

MONACO - MONACO

S.E. M. Bernard Fautrier

Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
Tel: 377 93158333
Fax: 377 93158888/ 93509591
Email: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren

Conseiller Technique auprès du Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
Villa Girasole
16, Bd. de Suisse
MC 98000
Principauté de Monaco
Tel: 377 93158148
Fax: 377 93509591
Email: pvanklaveren@gouv.mc

MOROCCO - MAROC

M. Abdelfetah Sahibi

Chef de Division Planification et Prospective
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme de
l'Habitat et de l'Environnement
36, avenue Al Abtal, Agdal
Rabat
Maroc
Tel: 212 37 681018
Fax: 212 37 68 0741
Email: dpp@minenv.gov.ma

M. Mourad Amil

Chef de division de l'observatoire national de
l'environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement, de l'Urbanisme
de l'Habitat et de l'Environnement
36, avenue Al Abtal, Agdal
Rabat
Maroc
Tel: 212 37 681001
Fax: 212 37 680741
Email: done@minenv.gov.ma

M. Bardach Hassan

Counsellor
Embassy of Morocco
39, rue 1er juin
Mutnelleille
Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 783801
Fax: 216 1 787103

NAPOLI MUNICIPALITY MUNICIPALITE DE NAPLE

Mr Armando Mauro

Representative of the Municipality of Naples
for the MCS
Director International Institute Stop Disaster (IISD)
Via di Pozzuoli 110
80124 Napoli
Italy
Tel: 39 081 5704665
Fax: 39 081 5704665
Email: stopdis@tin.it
Email: amauro@tin.it

SLOVENIA - SLOVENIE

Mr Mitja Bricelj

Counsellor to the Government
Tel: 38614787384
Fax: 386 4787420
Email: mitja.bricelj@gov.si

Mr Slavko Mezek

Head of Koper Branch Office/Senior Adviser
National Office of Physical Planning
Ministry of Environment
Dunajska 48
1000 Ljubljana
Slovenia
Tel: 386 61 1787021
Fax: 386 61 1787010
Email: slavko.mezek@gov.si

SPAIN - ESPAGNE

H. E. Mr Jaume Matas Palau

Minister of Environment

M. Javier Mato Veiga

Director de Gabinete
javier.mato@gabmin.mma.es

Mme Amparo Rambla Gil

Subdirectora General Adjunta
Email: amparo.rambla@sgnci.mma.es

Mr Adrian Vecino

Email: adrian.vecino@sgnci.mma.es

Javier Rubio de Urquia

Asesor Gabinete del Ministro

Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz
28071 Madrid, Espagne
Tel: 34 91 5976374/ 5976732
Fax: 34 91 5975980

SYRIA - SYRIE

H. E. Mr Farouk Adli
Minister of State for Environmental Affairs

Mr Yahia Awaidah
Director, Environment Directorate
Tel: 963 11 3321902
Email: env-eng@net.sy

Ms Nadejda Adli
Engineer

Mr Mohammed Nasir Bitar
Consultant
General Commission for Environmental Affairs (G.C.E.A.)
Ministry of Environment
P.O. Box 3773
Tolyani Street
Damascus
Syrian Arab Republic
Tel: 963 11 3310381
Fax: 963 11 4412577
Email: env-min@net.sy

TURKEY - TURQUIE

H. E. Mr Fevzi Aytekin
Minister of Environment

Ms Kumru Adanali
Acting Head
Foreign Relations Department

Ms Elvan Genç
Environmental Engineer

Ms Nelka Inanç
Deputy undersecretary

Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM, Bilkent
06100 Ankara
Turkey
Tel: 90 312 2851705
Fax: 90 312 2853739
Email:

WORLD WIDE FUND FOR NATURE INTERNATIONAL (WWF)

Mr Paolo Lombardi
Director
World Wide Fund for Nature International (WWF)
Via Po, 25/c
00198 Rome
Italy
Tel: 39 06 84497381
Fax: 39 06 84497366
email: plombardi@wwfnet.com

TUNISIA - TUNISIE

S. E. Mme. Faiza Kefi
Ministre de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire

M. Khalil Attia
Directeur Général de l'Environnement

M. Belgacem Henchi
Chef de Cabinet

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement
du Territoire
Centre Urbain Nord - Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
2080 Ariana
Tunisie
Tel: 216 1 703161 - 704000
Fax: 216 1 702431 - 238411
Email: dgeqv@mineat.gov.tn

Mr Beshir Ben Mansour
Président, Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)

M. Mohammed Said
Chef de département
Tel: 841995, 840221
Fax: 848 069

Mme Fathia Mezhoud- Harmel
Directeur
Tel: 216 1 847 122
Fax: 216 1 848 069

12 rue du Cameroun-Belvédère
Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 840221
Fax: 216 1 848069
Email: boc.meat@rdd.tn

Mme Amel Benzarti
Directrice
CITET
Centre International de Technologie
de l'Environnement de Tunis
Charguia, Blvd de l'Environnement
2080 Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 770 285 / 772 014
Fax: 216 1 772 255
Email: dg@citset.nat.tn

M. Rachid Nafti

Coordinateur Projet METAP
CITET
Blv de l'environnement
1090 Tunis
Tel: 216 1 808650
Fax: 216 1 66 255
Email: citet.metap@citset.nat.tn

Mme Zeinab Belkheir

Directeur
MEAT
Tel: 216 1 703394
Fax: 216 1 704340

M. Nouredine Ben Aissa

Directeur
Tel: 216 1 704 258
Fax: 216 1 705 343

M. Tarek Mrabet

Attaché de Presse
Tel: 216 1 707 433

Mme Najet Trimeche

Chargé de Mission
Fax: 216 1 703286

M. Mohsen Khammari

Chargé de Mission
Tel: 216 1 238 389

M. Mohamed Ismail

Sous Directeur

M Ameer Jeridi

Attaché de Cabinet

Tel: 216 9 305 586
Email: boc.meat@rdd.tn

M. Choukri Necib

Attaché de Cabinet

M. Naji Halloul

Sous Directeur

M. Salem Ben Massaoud

Directeur
Tel: 216 706960
Fax: 216 1 704340

M. Najeh Dali

Directeur Coopération Internationale
Tel: 216 1 708490
Fax: 216 1 702431
Email: dci@mineat.gov.tn

Mme Sabria Bnoui

Chef de Service
de la Coopération Internationale

Mme Hédia Baccar

Directeur

Ministère de l'environnement et de l'aménagement
du territoire
Immeuble ICF, Centre Urbain Nord
Tunis 2190
Tunisie

M. Karim Akrouf

Président
Association des Amis du Belvédère
Représentant de MIO

12 av. Habib Bourgiba
2090 Mornag
Tunis
Tel: 216 1 360 310/ 890 386/ 09350189
Fax: 216 1 360 310/ 890 386

OBSERVERS - OBSERVATEURS

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL TECHNICAL
ASSISTANCE PROGRAMME (METAP)**

Mr Sherif Arif

Regional Environmental Coordinator
METAP Coordinator
Rural Development Water & Environment Department

Middle East and North Africa Region
The World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
United States of America

Tel: 1 202 4737315
Fax: 1 202 4771374
Email: sarif@worldbank.org

UNIDO/ICS

Mr Gennaro Longo

Director,
Area of Earth, Environmental & Marine
Sciences & Technologies
UNIDO/ICS

Padriciano 99
Palazzina L2
340 12 Trieste
Italy
Tel: 39 040 9228104
Fax: 39 040 9228136
Email: gennaro.longo@ics.trieste.it

**WORLD HEALTH ORGANISATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

Mr George Kamizoulis

Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
46, Vassileos Konstantinou
116 36 Athens
Greece
Tel: 7273105
Fax: 7253196 - 7
Email: gkamiz@unepmap.gr

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS, AND OTHER OBSERVERS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ET AUTRES OBSERVATEURS**

CITY OF ROME/ECOMED

Mr Franco la Torre

Resp.Med.Act
26, Via di Porta Lavernale
00153 Rome
Italy
Tel: 39 06 5783564
Fax: 39 065781448
Email: ecomed@romacivica.net

LEAGUE OF ARAB STATES (LAS)

M. Saher Sadj Aissa

Director LAS, Tunisia

M. Ahmed Bazara

93 Av. Louis Braille, Cité el Khadra
Tunis 1003
Tunisia
Tel: 216 1 770 100
Fax: 216 1 772 801

**ARAB NGO NETWORK FOR ENVIRONMENT &
DEVELOPMENT (RAED) RESEAU ARABE DES
ONG POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT(RAED)**

Mr Youssef Nouri

Lycée Abou Sofiène
Ksar Said II
2009 Tunis, Tunisie
Tel: 216 1 515 307
Fax: 216 1 508 361
Email: youssef.nouri@fls.rnu.tn

Mme Rafika Blili

Cité el Andalous,rue el Hijez, BE 13
Menzah 8e.
Tunis, Tunisie
Tel: 216 1 700183
Tel: 216 9315109

RAED

Magles El Shaab
P. O. Box 2
Cairo, Egypt

Tel: 20 2 304163
Fax; 20 2 3041635
Email: aoye@ritsec1.com.eg

RAMOGE

Mr Guliano Fierro

University of Genoa
DIPTERIS
Corso Europa 26
16132 Genoa
Italy

Tel: 39 010 3538270
Fax: 39 010 500794
Email: comett@dipteris.unige.it

PALESTINIAN AUTHORITY

H. E. M. Mounir Ghannam

Ambassador

Mr Bassel Torjeman

Embassy of Palestinian Authority
17 rue Ernest Conseill
Place Pasteur 1002
Tunis, Tunisie
Tel: 216 1 784725/ 790883

**ASSOCIATION TUNISIE MEDITERRANEE POUR LE
DEVELOPPMENT DURABLE (ATUMED)**

M. Mohamad Fakhakhah

Président
6, Impass 1 rue Mosbeh Jerbou
Manar 2 , 2092
Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 886 591
Fax: 216 1 886 488
Email: mistral@genet.tn

ASSOCIATION LES AMIS DES OISEAUX

M. Ali El Hilly

President
Faculte de Science 1060 Tunis
Tunisie
Tel: 216 1 872600
Fax: 216 1885073
Email: aao.bird@planet.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE
PLAN (RAC/BP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN
BLUE (CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit
Directeur

Mr Cistulli Vito
Environmental Economist

Blue Plan Regional Activity Centre (BP/RAC)
15 Avenue Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France
Tel: 33 492387130
Fax: 33 492387131
Email: planbleu@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY
ACTIONS PROGRAMME (RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES**

Mr Ivica Trumbic
Director
email: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

Mr Marko Prem
Deputy Director
email: marko.prem@ppa.tel.hr
Priority Actions Programme/Regional Activity
Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana P.O Box 74
21000 Split
Croatia
Tel: 385 21 343499
Fax: 385 21 361677

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY
PROTECTED AREAS (RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES
AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES(CAR/ASP)**

M. Adel Hentati
Directeur
Centre des activités régionales pour les
Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard de l'Environnement
1080 Tunis La Charguia
Tunisie

Tel: 216 1 795760
Fax: 216 1 797349
Email: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR ENVIRONMENT
REMOTE SENSING (RAC/ERS)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN MATIERE
D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Michele Raimondi
Managing Director
Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
2 Via G. Giusti
90144 Palermo
Italy
Tel: 39 091 342368
Fax: 39 091 308512
E-mail: ctmrac@tin.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE/ CLEANER
PRODUCTION (RAC/CP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**

Mr Victor Macià
Director
Cleaner Production/Regional Activity Centre
Paris 184
08036 Barcelona
Espagne
Tel: 34 93 4151112
Fax: 34 93 2370286
Email: prodneta@cipn.es
Email: vmacia@cipn.es

**SECRETARIAT FOR 100 MEDITERRANEAN
HISTORIC SITES
SECRETARIAT DES 100 SITES HISTORIQUES
MEDITERRANEENS**

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens"
du Plan d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France
Tel: 33 491907874
Fax: 33 491561461
Email: ddrocourt@mairie-marseille.fr

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
(UNEP)
COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30 1 7273101

Fax: 30 1 7253196-7

E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator

Tel: 30 1 7273126

Fax: 30 1 7253196-7

E-mail: hoballah@unepmap.gr

Francesco-Saverio Civili

MEDPOL Coordinator

Tel: 30 1 7273106

Fax: 30 1 7253196-7

E-mail: fscivili@unepmap.gr

M. Mohamed Ennabli

MAP Consultant

1, rue Malchus, La Marsa 2070

Tunis, Tunisia

216 1 774169

Email: ennabli.mohamed@gnt

Mr Harry Coccossis

MAP Consultant

Nikis 44, Marousi

Athens, Greece

Tel: 301 6800051

Fax: 301 6800053

Email: hkok@aegean.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece

Tel: 301 7273100

Fax: 301 7253196-7

Email : unepmedu@unepmap.gr

ANNEXE II

BILAN STRATEGIQUE 2000 **RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION**

Le bilan régional montre à l'évidence les progrès accomplis ainsi que les lacunes qui subsistent dans la voie du développement durable et de la protection de l'environnement, depuis la révision en 1995 du Plan d'Action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone et ses protocoles.

De nouveaux types de croissance et de développement plus soucieux du bien-être social de l'ensemble de la population et plus respectueux de l'environnement doivent être recherchés.

Le coût environnemental, économique et social qu'imposera à court terme à certains pays l'intégration et une libéralisation qui privilégie les mécanismes de marché n'est acceptable que si de solides mesures d'accompagnement sont mises en place pour en atténuer l'impact sur les couches sociales les plus défavorisées et garantir à plus long terme la durabilité.

Au niveau national, la difficulté de donner une expression concrète aux mesures décidées par la communauté méditerranéenne en faveur du développement durable montre, d'une part, que ce nouveau concept n'a pas encore mobilisé l'ensemble des forces vives de la Société et, d'autre part, que les États sont lents à mettre en œuvre certaines des décisions prises.

La coopération en Méditerranée, bien que très active, est affectée, d'une part, par l'absence de vision commune et l'insuffisante coordination entre les principaux partenaires actuels et potentiels et, d'autre part, par l'inadéquation des ressources disponibles pour le développement et les investissements au regard de l'ampleur des tâches à accomplir. D'autant plus que, si l'on en juge par l'aggravation du déficit des échanges extérieurs de la majorité des pays, les effets à court terme des décisions prises dans le cadre de l'Uruguay Round n'ont pas produit les résultats escomptés pour les pays méditerranéens en développement.

Une transition vers le développement durable nécessite, outre un élan politique vigoureux, un modèle de référence identifiant et traduisant une vision partagée, et prenant en compte les particularités méditerranéennes du développement durable, ainsi qu'une stratégie cohérente propre à guider les étapes de sa mise en œuvre.

Dans cette perspective, la CMDD propose les actions suivantes :

Une vision commune et une stratégie régionale

1. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont invitées à définir avec l'ensemble des partenaires concernés une vision commune de l'avenir de la région. À cet effet, elles sont invitées à élaborer dans le cadre du PAM avec l'ensemble des partenaires concernés et, si possible, à adopter à leur 13^{ème} réunion ordinaire (2003), une Stratégie méditerranéenne de développement durable reflétant une acceptation responsable des enjeux à moyen et long terme, un engagement clair et une solidarité à tous les niveaux (régional, national et local) et dans tous les domaines (économique, social et environnemental); cette stratégie devra :
 - prendre en compte la diversité des systèmes politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux existants;

- faire jouer pleinement leur rôle aux États et aux collectivités territoriales;
 - respecter les valeurs multiples des sociétés méditerranéennes;
 - s'appuyer sur toutes les composantes de la Société;
 - promouvoir l'équité sociale;
 - assurer le respect de l'intégrité des écosystèmes;
 - appliquer une approche participative;
 - identifier et promouvoir des méthodologies et outils adéquats;
 - promouvoir le transfert et la maîtrise de technologies plus propres;
 - encourager la coopération bilatérale et régionale;
 - prendre dûment en compte le principe de la responsabilité commune mais différenciée;
 - encourager la complémentarité et les synergies avec les autres programmes pertinents;
 - traduire au niveau méditerranéen les objectifs et propositions d'action figurant dans les grandes conventions mondiales, et visant notamment les changements climatiques, la biodiversité, la désertification, etc., ainsi que les recommandations de la CDD-ONU;
 - faciliter la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses protocoles et des recommandations du PAM;
 - développer les capacités nécessaires pour assurer la réalisation effective des objectifs susmentionnés.
2. La stratégie régionale devra accorder une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations et propositions d'action adoptées ou à adopter dans le cadre de la CMDD en fixant des objectifs précis et des moyens adéquats, notamment dans les domaines suivants : gestion de la demande en eau, tourisme, industrie, agriculture, énergie, transports, déchets, libre-échange et environnement, information et sensibilisation, indicateurs de développement durable, aménagement du territoire, gestion du littoral et développement urbain.

Des stratégies nationales d'impulsion et de mise en œuvre

Les Parties contractantes sont invitées, selon le cas, à élaborer ou à réviser, aussitôt que possible leurs stratégies de développement durable :

3. Les stratégies nationales de développement durable devront, selon le cas, être élaborées ou révisées conformément aux spécificités et priorités nationales afin de prendre en compte l'évolution vers la mondialisation en région méditerranéenne. La préparation/révision des stratégies nationales ainsi que leur mise en œuvre doivent être menées selon une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de responsabilité concernés et en cohérence avec les autres exercices analogues.
4. Les stratégies nationales de développement durable doivent être élaborées dans le cadre des Agenda 21 nationaux respectifs et définir des objectifs ambitieux en matière de découplage entre la production d'une part, la consommation d'énergie et d'utilisation des ressources et des espaces naturels d'autre part. Les engagements internationaux en faveur d'une production plus propre ainsi que les objectifs agréés au niveau international afin de limiter les émissions polluantes devront être déclinés au niveau des stratégies nationales. Des objectifs nationaux de consommation durable visant à maîtriser l'impact des changements structurels sur les modes de consommation (transport individuel, énergie renouvelable, déchets solides et emballages, etc.) devront être fixés.

5. Les stratégies nationales devraient s'efforcer de traduire, sous forme d'objectifs concrets et de moyens, les recommandations et propositions d'action adoptées ou à adopter dans le cadre de la CMDD. À cet égard, la CMDD pourrait établir des lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales.
6. Les Parties contractantes sont invitées à se doter aussitôt que possible de Commissions nationales du développement durable, ou d'autres instances de participation représentatives des forces vives du pays, afin de renforcer la cohérence et la convergence de l'action.
7. Les Parties contractantes sont invitées à entreprendre les réformes nécessaires de nature législative, budgétaire, financière, commerciale ou économique susceptibles de contribuer à la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement durable, et comprenant les mesures suivantes :
 - rationaliser l'activité économique en y intégrant la dimension environnementale;
 - assurer l'équité sociale;
 - préserver et gérer de manière durable les ressources naturelles.
8. Concernant le cadre juridique du développement durable, les Parties contractantes sont invitées :
 - à actualiser et à appliquer leur cadre juridique national en conformité avec les accords internationaux relatifs à l'environnement qu'elles ont ratifiés;
 - à parfaire l'organisation des structures institutionnelles nationales et locales concernées;
 - à assurer et assouplir dans toute la mesure possible les règles de gouvernance par la promotion du principe de subsidiarité, de la transparence et de l'approche participative;
 - à faciliter l'accès à la justice au niveau national en vue d'assurer le respect du droit de l'environnement.
9. Vu que l'urbanisation accélérée, notamment des zones littorales, et les déséquilibres régionaux constituent des questions cruciales du développement durable, les Parties contractantes sont invitées, dans la mesure du possible, à donner davantage de pouvoirs aux Autorités locales pour leur permettre de prendre en charge la gestion décentralisée de l'environnement ainsi que le développement urbain et rural dans le cadre notamment d'Agenda 21 locaux, en garantissant la bonne gouvernance et la participation des principaux groupes de la Société.
10. En raison de l'importance stratégique du littoral et de la nécessaire mise en oeuvre des principes de la gestion intégrée des zones côtières, le PAM devra poursuivre et encourager l'étude des orientations à fournir en matière de politique régionale et des outils méthodologiques nécessaires à la gestion intégrée et à l'observation continue des régions côtières de manière à faciliter la mise en oeuvre, y compris l'orientation du développement de la législation nationale.

Une coordination régionale efficace

11. Lors de la nomination/du choix de leurs représentants à la CMDD, les Parties contractantes, les collectivités locales, les ONG et les acteurs socio-économiques devraient tenir pleinement compte de la nécessité de conserver à cette instance son ouverture, sa capacité consultative autonome et sa représentativité. Au moyen de

réseaux appropriés, ils devraient tirer parti de l'expérience des membres précédents et assurer l'apport des groupes élargis qu'ils représentent. Les membres désignés par les collectivités locales, les ONG et les acteurs socio-économiques devraient permettre une représentation aussi large que possible des grands groupes de la société et participer plus activement aux travaux de la CMDD.

12. Afin de renforcer l'exemplarité de la mobilisation des États et d'appuyer le caractère exceptionnel de l'éco-région méditerranéenne, les Parties contractantes et les autres membres de la CMDD sont invités à améliorer la communication afin de garantir la bonne circulation de l'information, particulièrement entre les structures du PAM et les structures focales nationales, de manière à améliorer la visibilité des activités et des produits du PAM pour l'opinion méditerranéenne et la communauté internationale concernée.

Des outils d'observation et d'évaluation

13. L'élaboration d'analyses prospectives à l'échelle de la Méditerranée ainsi que la production d'informations utiles aux décisions publiques et aux politiques sectorielles nécessitant des données actualisées dans tous les domaines de l'activité humaine, il est proposé aux Parties contractantes de développer et de mettre en réseau des observatoires nationaux de l'environnement et du développement ou autres fonctions similaires appropriées.
14. Le développement durable et la protection de l'environnement étant des processus à moyen et long terme, il est proposé aux Parties contractantes :
 - d'utiliser des instruments de mesure appropriés, ainsi que des indicateurs de réponse et de performance permettant d'évaluer les progrès accomplis,
 - de prendre des mesures pour assurer le suivi et l'évaluation réguliers de l'état de l'environnement méditerranéen (notamment terrestre, marin et côtier).

Mise en oeuvre des propositions d'action

15. La Convention de Barcelone révisée leur faisant obligation de tenir pleinement compte des recommandations de la CMDD/PAM et de prendre les mesures nécessaires afin de les adopter à leurs réunions ordinaires, il est proposé aux Parties contractantes :
 - de prendre des dispositions concrètes afin que les propositions soient diffusées aux structures institutionnelles, et aux autorités et autres acteurs concernés,
 - d'en faire état dans les rapports nationaux destinés au PAM.
16. Afin de concrétiser les propositions d'action de la CMDD et du PAM par des activités de mise en œuvre effective, les Parties contractantes sont invitées, dans le cadre du PAM et en interaction avec les pays, à convenir de la préparation de projets à soumettre aux bailleurs de fonds. À cet égard, les composantes du PAM doivent renforcer leurs capacités en matière de préparation et de gestion de projets répondant aux priorités du PAM.
17. Les Parties contractantes sont invitées à promouvoir l'émergence des programmes ou projets d'actions stratégiques à l'échelle de la région, notamment dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen sur les questions prioritaires traitées par le PAM/CMDD en application des décisions prises par les Parties contractantes et à contribuer pleinement à leur mise en œuvre au niveau national, avec la participation de tous les acteurs concernés.

Une coopération régionale élargie

18. Considérant que l'éco-région méditerranéenne est le cadre adéquat du dialogue et de l'interdépendance, les partenaires euro-méditerranéens et les autres programmes de coopération de la région sont invités à placer l'objectif du développement durable au cœur de la mise en œuvre de leurs activités aux niveaux régional et national, dans une logique d'équité, de responsabilité partagée et de solidarité.
19. Dans un souci de rationalisation des moyens et de renforcement des synergies, les Parties contractantes sont invitées :
 - à promouvoir une plus grande coopération entre le PAM, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres institutions concernées dans la région afin de les inciter à prendre en compte les priorités définies par les Parties contractantes;
 - à encourager une collaboration officielle entre le PAM et leurs programmes régionaux respectifs;
 - à prendre en compte les objectifs visés par leurs programmes d'activités respectifs, à échanger des informations à leur sujet et à en promouvoir la cohérence et la complémentarité des;
 - à permettre à des acteurs intergouvernementaux ad hoc compétents de mieux participer à la gestion de certaines activités thématiques, ou même de la prendre en charge;
 - à renforcer, voire institutionnaliser, la coopération avec la CDD-ONU.
20. Les Parties contractantes sont invitées à promouvoir un partenariat Nord-Sud plus étroit en renforçant les contributions volontaires apportées par les pays dans les cadres régional et bilatéral afin de mieux soutenir les activités du PAM en faveur de la promotion du développement durable, notamment les projets pilotes et le renforcement des capacités aux niveaux national et régional.
21. Les Parties contractantes, les réseaux régionaux d'ONG, de collectivités locales et d'acteurs socio-économiques, ainsi que le Secrétariat du PAM, sont invités à contribuer activement à la préparation du Sommet de la Terre II. À cet effet, le Comité directeur de la CMDD devra adopter à sa prochaine réunion un programme de travail couvrant la période 2001-2002.

ANNEXE III

Projet de "Déclaration de Tunis de la Commission méditerranéenne du développement durable à l'intention des Parties contractantes"

Les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), réunie à Tunis du 14 au 17 novembre 2000, après avoir examiné le bilan stratégique des politiques de développement durable en Méditerranée,

Rappelant l'importance du cadre de l'Agenda 21 ainsi que de l'Agenda Med 21 issu de la Conférence de Tunis (novembre 1994), la résolution adoptée à Barcelone en juin 1995 par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et la Déclaration de Barcelone relative au partenariat euro-méditerranéen (novembre 1995) ainsi que sa composante environnementale, décidée lors de la conférence d'Helsinki en 1997,

Rappelant l'importance des trois piliers : économique, social et environnemental du développement durable, et la nécessité d'une approche intégrée,

Notant les progrès accomplis en Méditerranée depuis la Conférence de Rio sur la voie du développement durable et notamment la rénovation du PAM, la révision de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ainsi que l'adoption de nouveaux protocoles, et la mise en place de la CMDD et l'évolution de ses travaux depuis la première réunion de Rabat de 1996,

Soulignant l'importance et l'exemplarité de la Méditerranée en tant qu'éco-région et espace de solidarité ainsi que sa vocation à rapprocher les civilisations,

Saluant les progrès accomplis dans les différents pays de la région pour construire des capacités publiques, associatives et professionnelles, aptes à formuler et mener des politiques de développement durable,

Notant les progrès accomplis dans le cadre de la Convention de Barcelone en vue de réduire la pollution tellurique et marine et de protéger la biodiversité et se félicitant particulièrement de l'adoption et du lancement du Programme d'actions stratégiques (PAS) pour la lutte contre les pollutions d'origine tellurique,

Soulignant le rôle grandissant des ONG méditerranéennes à vocation environnementale et des réseaux régionaux de groupes socio-économiques et d'autorités locales comme partenaires et acteurs du développement durable,

Soulignant le rôle joué par la communauté scientifique, éducative, et par les médias dans la prise de conscience des enjeux du développement durable,

Notant, cependant, les pressions exercées sur l'environnement et la poursuite de pratiques non durables sur le long terme tels que la littoralisation, l'exploitation excessive des ressources naturelles fragiles, la concentration des activités touristiques, la croissance de la production des déchets solides domestiques et industriels, la consommation croissante d'énergie d'origine fossile, ainsi que la généralisation des modes de production et de consommation non durables,

Préoccupés par les conséquences possibles des changements climatiques sur l'environnement méditerranéen et les ressources naturelles déjà limitées et fragiles, en particulier en matière de ressources en eau, de désertification, d'érosion côtière ainsi que les impacts sur les deltas,

Soulignant les déséquilibres croissants dus en grande partie à la disproportion des moyens financiers et humains par rapport aux défis,

Préoccupés par la réduction des niveaux d'aide publique aux pays en développement intervenue au cours de la dernière décennie, la faiblesse des investissements directs, l'insuffisance des ressources internes allouées aux services et à la mise en place des infrastructures et capacités nationales liées au développement durable,

Soulignant, d'une part les impacts de la mondialisation et de l'intégration progressive de la région à l'économie mondiale, l'intensification des échanges économiques, culturels et touristiques notamment, et d'autre part les risques qui pèsent sur le patrimoine naturel et culturel et les spécificités méditerranéennes,

Soucieux de voir le partenariat régional et euro-méditerranéen s'affermir et en particulier le projet de zone de libre-échange s'inscrire dans une approche de développement durable,

Proposent que :

Coopération et financement

Le développement durable devienne la priorité du Partenariat euro-méditerranéen et d'autres programmes de coopération régionale, reflétant ainsi les besoins de la région;

Les financements internationaux ou régionaux disponibles dans le cadre de l'aide publique au développement, multilatéraux et bilatéraux, soient substantiellement accrus, répondent de façon plus adéquate aux programmes de protection de l'environnement et de développement durable en Méditerranée et que l'utilisation des mécanismes existants soit intensifiée pour la promotion du développement durable et leur accessibilité améliorée;

Des mécanismes financiers innovants et mieux adaptés aux enjeux du développement durable soient étudiés et mis en oeuvre, tels qu'un fonds de solidarité, tant aux niveaux international et régional qu'aux niveaux national et local;

Les financements nationaux et locaux en faveur des politiques de protection de l'environnement et de développement durable soient substantiellement accrus en Méditerranée;

Les ressources humaines dédiées à la mise en oeuvre des politiques de protection de l'environnement et de développement durable soient mieux mobilisées tant au niveau régional qu'aux niveaux national et local et que, dans le même temps, un effort particulier soit fait dans la région en faveur des transferts de technologies;

Cadre légal

La ratification des amendements à la Convention de Barcelone ainsi que des nouveaux protocoles demeure une priorité urgente afin de renforcer le cadre légal approprié pour la protection de l'environnement littoral et marin et l'action du PAM;

La gestion durable et intégrée des zones côtières s'appuie sur des cadres légaux appropriés, notamment par le biais d'instruments juridiques adéquats;

L'élaboration d'un mécanisme d'information pour rendre compte du suivi et de la mise en œuvre des instruments de la Convention de Barcelone soit réalisée conformément aux engagements inscrits dans ladite Convention telle que modifiée en 1995;

Décentralisation et participation :

Le processus de mise en œuvre des programmes de protection de l'environnement et de développement durable nécessite la pleine implication et une meilleure participation des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG, de façon à leur permettre de prendre plus d'initiatives;

Les partenaires de ces trois catégories soient encouragés à s'organiser en réseaux en vue de renforcer davantage leur rôle au sein de la CMDD et de valoriser leur apport et leur contribution à la protection de l'environnement et au développement durable de la région;

En raison de leur importance pour le développement durable, des initiatives soient prises en direction des autorités locales et des acteurs socio-économiques pour les inciter à participer plus effectivement aux activités de la CMDD.

À ces fins, la CMDD propose aux Parties contractantes :

- d'élaborer ou réviser à la lumière des résultats du Bilan stratégique, leur propre stratégie de développement durable;
- de mettre en oeuvre les réformes institutionnelles, fiscales et juridiques appropriées pour l'engagement dans la voie du développement durable et de mobiliser les moyens nécessaires au développement des capacités;
- avec l'appui du Secrétariat du PAM d'assurer la liaison entre le travail de la CMDD et les instances chargées de la préparation du Sommet de la Terre II en vue d'y valoriser le Bilan stratégique et autres activités de la CMDD ainsi que les perspectives du développement durable en Méditerranée;
- de prendre les initiatives nécessaires afin de mettre en oeuvre les objectifs et les engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto et de charger le PAM de s'engager dans ce processus dans la perspective de la septième Conférence des Parties (Marrakech 2001).

propose également aux Parties contractantes d'inviter :

Les partenaires concernés, à assurer un meilleur suivi et une mise en œuvre effective des recommandations adoptées par le PAM et notamment celles de la CMDD avec production de rapports réguliers.

Les pays concernés, à renforcer davantage la coopération bilatérale et à favoriser les investissements directs et le transfert des technologies propres.

La Commission européenne et les organisations internationales concernées à renforcer les ressources et les moyens réservés et augmenter les synergies et l'appui mutuel entre leurs programmes d'intervention en Méditerranée pour mieux répondre aux besoins de la région;

Le Secrétariat du PAM :

- à développer dans le cadre de sa stratégie d'information des outils de suivi-évaluation de l'état de l'environnement et du développement durable et mettre en œuvre avec les partenaires concernés un programme d'information sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée;
- à programmer un point sur la coopération inter-institutions en Méditerranée à l'occasion de la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes.

ANNEXE IV

Relevé de conclusions de la sixième réunion de la CMDD

1. Élection du nouveau Comité directeur

À l'issue des consultations d'usage entre les membres de la Commission, la réunion a élu son nouveau Comité directeur, le Président du Bureau des Parties contractantes (Malte) en étant membre de plein droit; le nouveau Comité directeur a la composition suivante :

Président :	S.E.M. Bernard Fautrier	(Monaco)
Vice-Présidents :	S.E. Mme Faïza Kefi	(Tunisie)
	S.E. M. Francis Zammit Dimech	(Malte)
	M. Alex Lascaratos	(Grèce)
	M. Georges Giourgas	(EOAEN)
	M. Magdi Ibrahim	(ENDA)
Rapporteur :	M. Armando Mauro	(Municipalité de Naples)

2. Examen du Bilan stratégique

- a) Les membres de la Commission ont exprimé leur satisfaction quant au contenu du Bilan stratégique en soulignant la pertinence de ses analyses, la richesse de ses informations et les importantes améliorations apportées à la première version distribuée;
- b) Le Secrétariat est invité à enrichir la présente version, sans en changer la substance, sur la base des observations que les pays et les autres membres de la Commission devront adresser par écrit avant le 31 décembre 2000 au plus tard;
- c) Lors de l'établissement de cette version finale, les points suivants seront, autant que possible, pris en considération :
 - ne pas trop privilégier la dimension environnementale du développement durable au détriment de la dimension économique qui reste pour beaucoup de pays un enjeu vital;
 - la notion de responsabilités partagées mais différenciées;
 - une référence plus marquée à l'importance des indicateurs, à l'oeuvre accomplie dans la région par d'autres organisations que celles déjà mentionnées dans le Bilan;
 - la question du changement climatique et de ses possibles répercussions en Méditerranée;
 - les données actualisées communiquées par les membres en vue de compléter les tableaux des annexes.
- d) Tous les participants sont convenus de la nécessité d'exploiter au mieux l'important travail qu'a représenté l'élaboration du Bilan, en saisissant toutes les opportunités de le diffuser largement dans les enceintes les plus diverses et dans tous les secteurs de la société civile :

À cet effet :

- Le Secrétariat établira une synthèse du Bilan et la publiera sous forme d'une brochure;
- Le Bilan et sa synthèse serviront de base à la contribution du PAM et de la CMDD lors de prochaines et importantes échéances : Conseil d'administration du PNUE; réunions de la CDD/ONU; Sommet de la Terre II, et autres conférences internationales;
- La réunion a accueilli favorablement la proposition visant à ce que le Bilan stratégique serve à élaborer une stratégie de développement durable en Méditerranée; une première version d'un document d'orientation stratégique serait soumise aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes en 2001, et le document serait finalisé lors d'une réunion d'experts des Parties contractantes à tenir en 2002 et présenté pour approbation au Bureau avant Rio+10. L'Espagne a généreusement proposé d'accueillir cette réunion;
- Le Secrétariat de la CMDD élaborera un programme de travail détaillé en vue de la contribution à la préparation du Sommet de la Terre II (2002). Ce programme sera diffusé pour observations à tous les membres avant sa finalisation et sa mise en oeuvre;
- Par ailleurs, compte tenu de la qualité et des riches informations figurant dans les rapports régionaux et dans nombre de rapports nationaux, il faudrait mieux les valoriser, notamment par l'élaboration de profils/pays et d'une série de "cas exemplaires" ("success stories") afin de promouvoir les échanges d'informations et d'expériences;
- Il conviendra aussi d'utiliser la dynamique issue de l'élaboration de ce Bilan, fruit de l'excellente coopération et interaction entre les consultants, les experts, les membres de la CMDD et le Secrétariat, pour mettre à profit les précieuses informations recueillies de façon à asseoir sur des bases solides la stratégie du PAM.

3. Recommandations et propositions d'action

À l'issue d'un débat approfondi en séance ad hoc et en plénière, la réunion a adopté, après y avoir apporté des modifications, l'ensemble des recommandations issues du Bilan stratégique pour présentation à la prochaine réunion des Parties contractantes à Monaco.

4. Déclaration de Tunis

À l'issue d'un débat nourri en séance ad hoc et en plénière, la CMDD, lors de son Segment de haut niveau, a adopté la Déclaration de Tunis à l'intention des Parties contractantes.

La réunion a demandé en outre qu'après son adoption par les Parties contractantes, la Déclaration de Tunis serait présentée conjointement au Bilan stratégique dans toutes les grandes enceintes internationales et notamment lors du Sommet de la Terre II.

5. Rôle et mode de fonctionnement de la CMDD

L'examen du rôle et du fonctionnement de la CMDD a fait l'objet d'un débat ouvert, franc et critique, auquel on a consacré un temps considérable. Il a été convenu que ce débat serait relaté en détail dans le rapport final de la réunion.

La CMDD a demandé au Secrétariat d'insérer dans l'ordre du jour de la prochaine réunion un point relatif aux moyens concrets de mobiliser la synergie et la coopération au sein des autres groupes de la région.

6. Participation des groupes

La réunion a encouragé la participation active et effective des ONG, des collectivités locales et des acteurs socio-économiques aux travaux de la CMDD ainsi que la mise en réseau de ses anciens membres afin de bénéficier de leur expérience.

La proposition d'organiser un forum sur le rôle des partenaires de la société civile au sein de la CMDD a été entérinée.

7. Examen des activités en cours

Industrie et développement durable

La réunion a pris note avec intérêt du rapport d'étape du groupe thématique "Industrie et développement durable" et de l'annonce par celui-ci de la tenue d'un important atelier que le CAR/PP organisera en mars-avril 2001 afin qu'y soient présentés et examinés les outils mis au point et les études réalisées par le MED POL, l'ICS/ONUUDI et le CAR/PP en coopération avec les autres membres avant présentation finale à la prochaine réunion de la CMDD. Il a été décidé que d'autres institutions telles que le CITET seraient associées à ce travail.

Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

La réunion a pris note avec intérêt du rapport d'activité et des résultats de l'atelier tenu en septembre 2000. Elle a souligné que le travail sur ce thème devait être poursuivi, non seulement par rapport aux expériences passées d'autres zones de libre-échange mais en s'attachant à une spécificité méditerranéenne en pleine évolution du fait que quatre pays riverains sont déjà engagés dans des accords d'association. Lorsqu'on étudie de façon approfondie l'impact du libre-échange sur l'environnement, il convient de se placer dans le contexte global du développement durable et aussi de prendre en compte l'effet des mesures environnementales sur le libre-échange. Par ailleurs, il serait utile d'examiner les mesures de politique capables d'atténuer les effets négatifs potentiels. Les activités en cours de réalisation dans ce domaine par d'autres organisations, notamment le METAP, devraient être prises en compte dans un souci de complémentarité et de synergie. Le concours des acteurs socio-économiques devrait être plus activement recherché.

Gestion urbaine et développement durable

Après avoir pris note avec intérêt du rapport d'activité, la réunion a invité le groupe à poursuivre les études régionales ainsi que l'analyse amorcée en se fondant sur les réponses aux questionnaires dont les destinataires devront être relancés,

mais aussi avec le concours plus actif des points focaux du PAM et de la CMDD. Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les autres travaux et sources d'information disponibles. Les participants ont pris acte de la tenue d'un atelier en avril 2001 et ont estimé que, dans le traitement de ce thème, il convenait de garder à l'esprit l'importance de l'aménagement urbain établi en concertation avec les populations locales dont la qualité de vie doit rester l'objectif fondamental.

8. Examen d'éventuelles nouvelles problématiques

La Commission a procédé à un échange de vues sur les questions ayant fait l'objet de fiches de faisabilité en ayant à l'esprit la perspective de l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne du développement durable, ainsi que le souci de l'action concrète, la nécessité d'une approche intégrée et la mobilisation des partenaires concernés.

À ce stade, une attention particulière a été portée aux problématiques suivantes :

- agriculture et développement rural
- gestion des déchets urbains et modes de consommation
- coopération internationale : mobilisation des moyens et partenariats

pour lesquelles le Secrétariat préparera un rapport supplémentaire concernant notamment le programme de travail et un examen de la valeur ajoutée attendue dans le contexte de la CMDD, pour examen et approbation à la septième session (Antalya) en tenant compte des autres travaux en cours.

Cependant, les autres problématiques devront progresser sous l'impulsion du Secrétariat en prenant appui sur les compétences disponibles.